

✓ V I E

DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH

28
DUC D'ORLÉANS.

TROISIEME ET DERNIERE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée
par l'Auteur.

TRADUITE DE L'ANGLAIS;

PAR M. R. D. W.^K

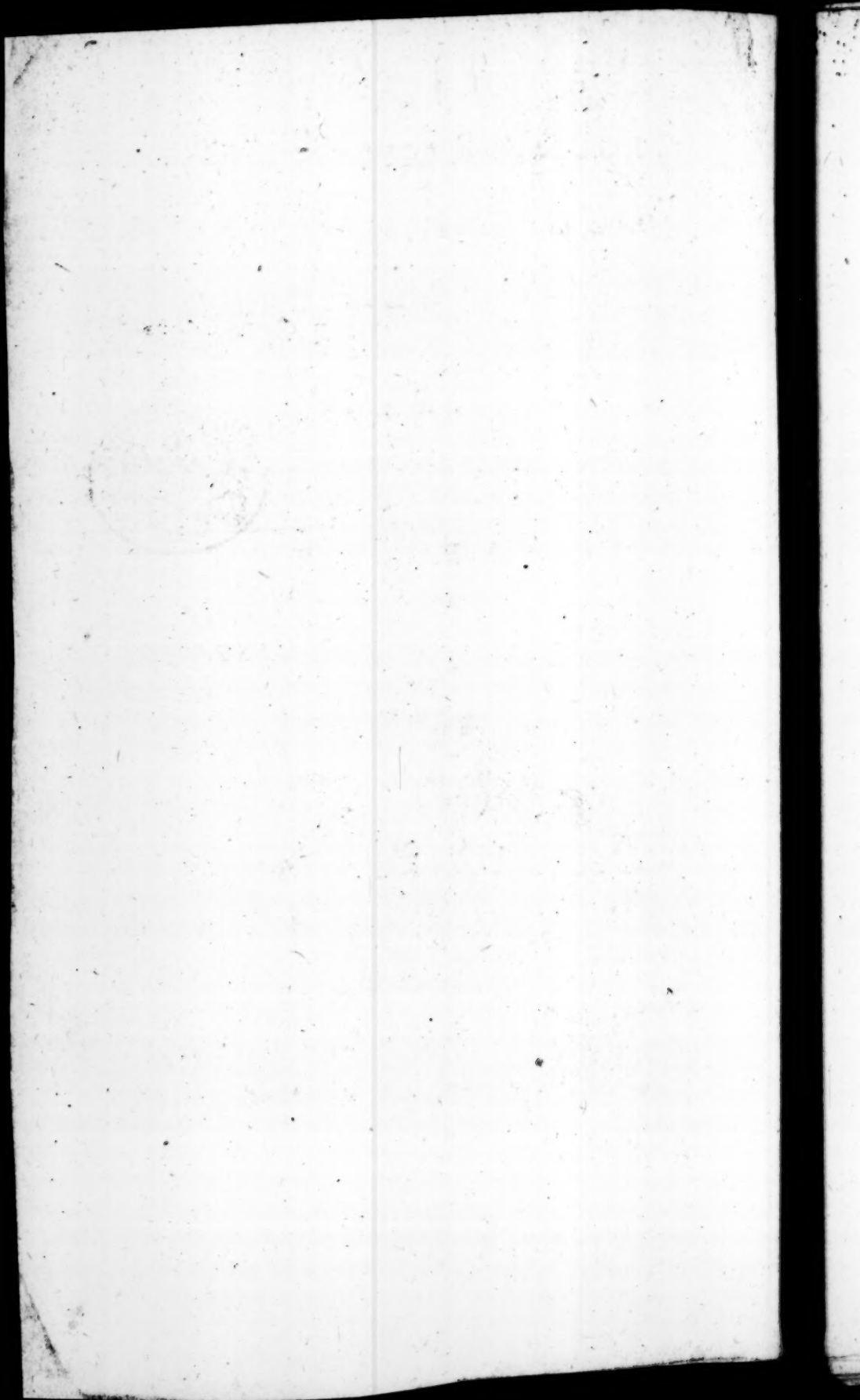
LA LIBERTÉ, VOILA MON DIEU.



A L O N D R E S,

De l'Imprimerie du Palais Saint-James.

1790.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

QUAND j'ai donné la seconde édition de la Vie de LOUIS-PHILIPPE JOSEPH, Duc D'ORLÉANS, je n'ai pris ce parti que parce qu'il avoit plu à certain Libraire famélique de contrefaire mon Ouvrage, & d'y joindre des infidélités rebutantes. Les lecteurs délicats qui connoissent, qui sentent, qui aiment la majesté de l'histoire, m'ont sans doute sçu bon gré d'avoir rectifié les erreurs & les impostures de mon copiste intéressé. Je ne me détermine à donner au Public une troisieme édition, plus correcte encore, plus suivie & plus instructive, que parce que je me suis mis à même de savoir, avec certitude, beaucoup de particularités sur la vie, les intrigues & les projets de mon héros expatrié. Je n'ai pas pu dire, dans la premiere & la seconde édition, ce que j'ignorois. Les instructions que j'ai reçues depuis, les anecdotes curieuses qu'on m'a fournies, feront un vrai plaisir à la classe des lecteurs qui recherchent avec empressement jusqu'aux moindres

détails de la vie d'un Prince contemporain , célèbre dans les quatre parties du monde , par les ressorts de son caractère & les manéges de sa politique. Je n'ai pas lieu de craindre une nouvelle contre-façon. Mes intérêts ne peuvent être compromis. Je n'ai fait tirer que peu d'exemplaires de cette troisième édition , qui sera la dernière. Je l'offre à mes amis & au petit nombre des lecteurs éclairés & curieux , dont l'estime & les suffrages me tiennent lieu de récompense.

don
con
voy
nier
des
d'un
L
élev
pire
ayeu

DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH,
DUC D'ORLÉANS.

Amicus plato , magis amica veritas.

ECRIRE la vie des Rois & des Princes , c'est donner des leçons aux Potentats contemporains , & les éclairer sur les devoirs qu'ils ont à remplir ; c'est présenter à leurs enfans le tableau des vertus qu'ils doivent imiter. C'est leur apprendre à ne point se déshonorer par les foibleffes ou les crimes qui ont pour jamais flétri le nom & la mémoire de leurs ancêtres.

Il est peu de politiques instruits qui ne se targuent de connoître jusqu'aux plus secrettes anecdotes des Princes qui ont immortalisé leur siècle. Il n'est point d'instituteurs habiles qui ne sachent les faits , les particularités des Héros qui ont illustré leur Empire.

Les premiers , pour être utiles aux Monarques dont ils ont la confiance , pour les éclairer de leurs conseils , & mettre par leur sagesse ou leur prévoyance un frein à l'ambition des Princes guerriers qu'ils ont à craindre , & préserver leurs états des fléaux , suites malheureuses , mais ordinaires , d'une invasion subite.

Les autres , pour proposer à leurs augustes élèves les actions qu'ils ont à imiter , & leur inspirer une horreur profonde des crimes de leurs ayeux.

Un Ministre rusé procure souvent à son pays plus d'avantages , de tranquillité , par ses négociations adroites , qu'un grand Capitaine par ses victoires & ses conquêtes.

Un Gouverneur éclairé n'ignore pas que le salut d'un vaste empire ne dépend que de l'éducation qu'il donne à son pupille , & ne s'occupe qu'à verser dans son cœur les germes heureux de l'honneur & de la sensibilité.

En esquisant aujourd'hui la vie de Louis-Philippe-Joseph , duc d'Orléans , mon dessein n'est point de prêter au mensonge les couleurs de la vérité ; incapable de tromper mes lecteurs , on peut être assuré que je n'embellirai point ses vices & ses crimes des attrails de la vraie grandeur & des charmes de la vertu.

Vainement je réunirois les graces du style & les subtilités de la dialectique. Je passerois pour un Ecrivain soudoyé , & mon histoire , démentie par des témoins modernes , ne seroit regardée que comme une fiction ridicule & déplacée.

On seroit en droit de m'accuser moi-même d'abuser de mes talens , dont je ne ferois usage que pour encenser des forfaits , pour pallier les crimes , & faire d'un scélérat un grand homme.

Je ne veux point avoir à rougir d'un reproche si dur & si juste. La postérité , dont j'envie l'estime , me saura gré , du moins , de ma véracité , si mon élocution n'est pas assez brillante pour intéresser la délicatesse & la pureté de son goût.

Le Régent , bisaïeul de celui dont j'écris la vie fut un prince qui réunit aux plus brillantes qualités les vices les plus recherchés ; mais , (il le faut dire à sa gloire) plein de cette philosophie saine dont les lumières ont démasqué nos prêtres ,

Régent eût été un grand homme , si son ambition de régner ne l'avoit pas fait attenter aux jours de Louis XV, son pupille & son maître ; il auroit infailliblement réussi, sans la vigilance de VILLEROI. Personne n'ignore comment ce prudent gouverneur sauva son Roi. Un poison subtil , préparé dans une tasse de café présentée au monarque , précipitoit dans le tombeau ce jeune prince , l'espérance de la nation.

Grand & fier tout à la fois , le Régent, ne voulant pas être suspecté d'un crime affreux , aimant mieux ne pas s'appercevoir de l'adresse de VILLEROI à transporter la tasse ; il la but audacieusement, en regardant ce fidele VILLEROI avec le sourire d'un homme à qui cette précaution devenoit différente. Mais quelle fut l'issue du projet criminel du Régent ? quel fut le résultat de la fidélité clairvoyante de VILLEROI ?

Le Régent avala le poison réservé pour le monarque , & dans l'espace de trois heures il expira.

A ce trait on reconnoît déjà la scélérate ambition du Régent & sa haute audace. Ce prince , le despote du gouvernement , le protecteur des grands qui étoient tous à ses pieds , eût été , dans le même jour , proclamé Roi par eux-mêmes , s'il eût été assez audacieux pour se mettre au-dessus d'un juste soupçon. VILLEROI eût bientôt payé , par un assassinat , le prix de sa fidélité.

Le monarque survécut donc au piège horrible de l'illustre scélérat qui a préféré une mort prompte & certaine au renom d'empoisonneur.

Je suis ici nécessairement entraîné au plaisir de réfléchir & d'écrire que si le Régent avoit commis un grand crime , dont personne n'auroit pu le pu-

nir, dont personne, pas même VILLEROI, n'eût jamais osé parler, il auroit pu se dispenser de se venger lui-même; mais, par une grandeur d'ame, par une fierté mâle, dont aucun de nos princes n'a senti, n'a connu les flammes, il préféra la mort au soupçon d'un pareil crime.

Voltaire, le plus beau, le plus vaste, le plus universel de tous les écrivains que la nature ait produits, s'est épuisé, dans ses immortels mémoires, intitulés les siècles de Louis XIV & Louis XV, à vouloir justifier le Régent de sa détestable entreprise. Sans doute ce divin auteur, homme unique dans le talent de présenter, de dénaturer un fait (1), a donné des probabilités que tout lecteur superficiel & de bonne foi a reçues pour des preuves; mais, malgré toutes les ressources de son génie, ce passage de son histoire n'a dissuadé aucun de ses lecteurs éclairés.

La maison DUMAINE, qui n'avoit pas laissé ignorer à la nation l'affreux attentat, l'ambition désespérée du Régent, dont tous les commensaux du roi étoient persuadés comme témoins oculaires: eh bien! la maison DUMAINE en devint la victime.

Vous n'ignorez pas, lecteur, que Louis XIV avoit fait un testament, par lequel le duc DUMAINE, son fils naturel, à qui il croyoit devoir une confiance illimitée, fut nommé Régent du royaume. Vous savez aussi comment le bisaïeul de notre duc d'Orléans fit casser, en plein Parlement, le testament de Louis XIV, se fit nommer Régent, & sur le champ, exila le duc DUMAINE,

(1) Mon Héros auroit un grand besoin d'un pareil défenseur.

dont

dont le duc de PENTHIEVRE est le dernier rejeton.

La régence de la couronne appartenoit de droit au Régent, fils de Monsieur, frere de Louis XIV; le duc DU MAINE n'étoit qu'un Prince légitimé. Tous les Princes du Sang en droite ligne avoient des prétentions légitimes avant lui, quand bien même il seroit arrivé que les enfans de Philippe V petit-fils de Louis XIV, eussent consenti à la renonciation de leur pere.

L'imprudence du régent & la surveillance de VILLEROI, n'ont pas laissé lieu à cette contestation.

Le Régent mourut du même poison, dont Louis XV, au berceau, devoit périr.

Vous avez entendu parler de son fils, que nos peres ont vu tour-à-tour libertin, ensuite amoureux passionné de sa propre femme, dont il alla pleurer la mort à Sainte-Genevieve, où, enivré de dévotion, il fit des balourdises & mourut fou.

Celui-ci laissa un seul fils, mort depuis quelques années au château de Sainte-Affise-sur-Seine. Il vivoit avec une femme connue sous le nom de veuve de MONTESSON, laquelle eut pourtant l'adresse de se faire épouser clandestinement.

Personne assurément ne blâmera ce prince d'avoir donné quelques couleurs de vertu, de piété à ses plaisirs. J'ai promis d'être juste, & en cela je cede volontiers à la douce impression de mon caractère verédique.

Non, Philippe d'Orléans n'eut point tort de se méfiallier; son exemple étoit, & est une leçon pour les seigneurs libertins qui affichent leurs débordemens.

Il est vrai que Philippe d'Orléans, pere de mon

héros, étoit dans la maturité de l'âge, & qu'il avoit éprouvé qu'il ne fuffit pas d'être un prince pour être fidelement aimé. Les défagrémens, les difgraces qu'il avoit effuyés dans son hymen lui avoient appris qu'un fimple berger, vraiment aimé de fa groffiere Colette, étoit plus heureux qu'un monarque trahi fur son trône par fa propre époufe comme par fes courtifans.

Epoux de la fœur de ce célèbre Conti, dont le fils déshonore aujourd'hui le nom, il avoit vuingt feigneurs être d'abord les amans favoris de la femme qui le cocufioit à plaifir. Il avoit vu. . . (car de quoi n'eft pas capable une Princefle Mef-faline éternellement dévorée des feux de la concupifcence ?) Il avoit vu les hommes les plus abjects, les valets les plus vils recueillir publiquement les faveurs de fon époufe, qui ne furvécut pas longtemps aux maux que des flammes impures allument dans les veines des libertines effrénées.

Cette princefle lubrique, après avoir épuifé des milliers d'hommes de toutes les conditions, expirés avant elle, mourut à fon tour rongée de cette funefte maladie qui nous eft venue du nouveau monde, & qui infecte aujourd'hui notre hémifphere, maladie qui caufe tant de follicitudes à nos fains prélats, à tous nos prêtres & à nos cénobites.

Eprife d'une ardeur infatiable pour un cocher de fa maifon, homme vigoureux, taillé comme Hercule ou Pigmalion, dont elle avoit grand foïn de faire reftaurer les forces par ces bouillons exquis, ces conformés succulens qui, en renouvelant le chylé prolifique de l'homme, le rendent plus idoine, plus ardent à la propagation, elle donna le jour à Louis-Philippe d'Orléans, dont j'écris l'hiftoire.

Je fais qu'il importe peu au genre humain de savoir quel fut le pere d'un grand homme ; mais on aime à remarquer dans les jeux, dans les caprices de la nature, ses effets bizarres & son travail conséquent.

La duchesse d'Orléans étoit, à la face de la cour & de toute la capitale, plus lascive que ne le furent jamais les Lays, les Phrines (1), si renommées dans les annales de l'antiquité. L'histoire, ce champ si fertile en exemples, en modèles, en citations, seroit en défaut si on comparoit les matrones débordées dont elle nous a peint les infamies luxurieuses avec des couleurs si hideuses & si dégoutantes aux horreurs, aux abominations de la moderne Léontium, dont le fils soupient aujourd'hui, ou, pour mieux dire, surpasse & fait oublier les vices, par des crimes qui ne peuvent jamais être renouvelés.

Louis-Philippe d'Orléans naquit, en 1747, fils d'un cocher. Le duc d'Orléans, son pere, homme apathique & lésineux, ne voulant pas avouer publiquement l'opprobre de sa femme, qui lui avoit tant donné de chagrin, & rougissant des'annoncer le premier, le plus illustre Cocu de l'Europe, adopta pour son enfant le fruit criminel de sa lubrique épouse.

Si pourtant ce Prince imbécille, qui n'avoit d'autre dieu que son ventre, eût été assez obstiné (l'opiniâtreté est souvent l'apanage des bêtes, & devoit être le sien en cette qualité) se fût refusé à reconnoître la paternité dans cette occa-

(1) Il n'y a que la fameuse Antoinette qui puisse égaler & même surpasser cette illustre Princesse.

sion, la nation françoise ne gémiroit pas en ce moment sous les forfaits atroces du bâtard qui la désolé.

Mais un mauvais préjugé, dont la philosophie n'a pas encore sevré les maris, fut cause que le fils d'un ignoble valet devint un grand prince.

La mere vit avec une satisfaction qu'on ne peut peindre, son crapuleux amant jouir de la joie d'honorer son bâtard assis à côté des Bourbons. Elle étoit enchantée d'avoir trompé à la fois son mari & toute la Cour.

Paris seul avoit en exécration cet adulateur qu'il ne pouvoit ignorer ; mais il n'y avoit rien à dire. En mariage reconnu légitime il n'est point de bâtard, parce que le crime ne se présume point. Nos loix l'ont ainsi voulu, l'ont ainsi jugé. Elles sont belles nos loix ! Il fut baptisé sous le nom de Louis-Philippe, duc de Chartres. Le duc d'Orléans n'étoit que pere putatif, & c'en étoit assez (1).

Élevé sous les yeux d'une mere si lascive & dans les mains de femmes affreuses qui lui suggéroient tous les principes les plus exécrables, Louis-Philippe de Chartres balbutioit, dans son berceau, toutes ces sales expressions dont ne retentissent que les bordels publics.

Quand il arrivoit qu'il avoit intelligiblement articulé ces mots infames, soudain cette odieuse

(1) Je fais bien que si j'étois disposé à écrire la vie des Princes de la Maison régnante, & du Monarque lui-même, je prouverois aisément qu'il n'en est pas un qui soit fils de son pere. Je ne surprendrois personne, car c'est une vérité connue, & c'est le sort des Rois de France, d'être les premiers cocus de leur empire.

mere & le cercle des femmes prostituées qui l'entouroient, sourioient, applaudissoient à ces paroles qu'elles admiroient comme des gentilleffes & des augures certains d'un esprit prématuré.

Avant trois ans révolus, Louis-Philippe de Chartres savoit par cœur le catéchisme des halles & destaudions. Beau commencement d'éducation!

Ce Prince n'a jamais oublié ces momens de sa vie. Il se plaît à les répéter, comme de jolies prouesses qui faisoient honneur à son intelligence précoce.

On juge bien que le duc de Chartres, en acquérant des forces, se perfectionnoit dans ces gentilleffes.

Je ne marrêterai point sur l'enfance de mon héros, il me suffira de remarquer en passant, que l'homme, dès son berceau, s'attache aux criminelles complaisances de ceux ou de celles qui ne le quittent pas.

L'instruction dépravée que le duc de Chartres avoit reçue, avec le penchant qu'il avoit de devenir un sujet pervers, le fit pleurer long-temps l'absence de ces viles prostituées, lui fit regretter les momens qu'il avoit passés avec elles, en avalant leur venin.

Je ne fais pas un crime à un enfant qui n'a jamais eu ni reçu l'idée de la vertu, de la chasteté, de chérir sincèrement celles qui n'ont fait que flatter ses penchans, ses volontés, & qui, loin de les combattre ou de leur résister, ont eu le plus grand soin de les applaudir & de les caresser.

C'est le seul endroit, le seul moment de sa vie où le duc de Chartres n'ait point été coupable; car enfin, son tort étoit celui de son enfance.

Avant l'âge de sept ans, on fit passer Mon-

seigneur des mains des femmes dans celles des hommes ; il pleura , il gémit , il se lamenta longtemps. Dans sa petite intelligence il calculoit déjà qu'il n'auroit pas si beau jeu avec des gouverneurs , des précepteurs , & sur-tout des évêques , des prêtres ; leurs noires décorations lui annonçoient déjà je ne fais quoi de sinistre.

Aussi morne & chagrin , il fit connoître sa douleur , en tombant dans une langueur qui dégénéra bientôt en une maladie.

Le duc d'Orléans qui l'avoit reconnu pour son fils , prit le parti de s'imaginer qu'en effet il pouvoit se faire qu'il fût son vrai pere. L'habitude , le temps & certain amour-propre lui firent présumer & ensuite croire qu'il avoit les droits de la paternité. C'est une erreur dont tous les hommes sont capables ; elle contribue à leur tranquillité ; elle est nécessaire au repos des familles ; elle évite des scandales dangereux , plus conséquens que l'adultère , que le coquage ignorés ; enfin , elle met des obstacles invincibles à des procès interminables & ruineux.

Ajoutez (si vous le voulez) à cette illusion , qu'elle tourne au repos de celui qui est possédé.

Le duc d'Orléans eut ces avantages consolans.

La maladie du duc de Chartres l'affligea sensiblement. Il communiqua ses alarmes à toute sa maison. Il fit plus , il les déclara au Monarque & à toute la Cour. Le Palais-royal & tout Paris retentirent du bruit de cette maladie. Plusieurs courriers étoient partis pour les Cours étrangères , pour en instruire les Princes. Enfin le deuil étoit général , toute guérison paroissoit impossible.

Les Médecins , qui s'aperçurent bientôt de l'origine de cette indisposition , assurèrent , pour faire

valoir leur art & leurs services, que MONSEIGNEUR le duc de Chartres étoit très-mal, que sa maladie étoit très-sérieuse, que ses jours étoient en danger.

Il n'en falloit pas davantage pour redoubler les alarmes universelles. On ne pensoit plus, ou du moins on affectoit de ne plus penser que ce jeune pupille étoit le fils d'un cocher, on le supposoit fils du duc d'Orléans.

Cette prudente réticence étoit nécessaire. D'ailleurs, toute clameur indiscrete eût été inutile; une déclamation véridique eût été très-fatale dans un temps où les lettres de cachet se prodiguoient, à la honte des Ministres & du Monarque qui souffroit cet horrible abus.

Personne aussi ne clabauda. Mais en peu de semaines, le duc de Chartres, flatté, caressé, visité sans cesse, reprit bientôt par la présence de ses impudiques gouvernantes & de ses lâches instituteurs.

Après une courte convalescence, dans laquelle le duc de Chartres répéta mille fois, & toujours énergiquement, les leçons & les bons mots de ses savantes maîtresses, il se porta merveilleusement.

C'étoit une obligation dont les Médecins intéressés & politiques se prévalaient. On se plut à les croire; &, avec une ampliation d'honneurs, d'estime & de considération, ils reçurent des récompenses multipliées pour avoir sauvé la vie à un enfant malin qui avoit tout au plus été attaqué d'un accès de fièvre.

Le jeune duc de Chartres rétabli, tomba entre les mains d'un homme illustre par ses débordements.

mens ; je me garderai bien d'esquiffer les mœurs & la conduite de cet homme exécration ; mes couleurs ne seroient pas assez noires , mes palettes assez vigoureuses pour le peindre.

Vous le connoissez , lecteur , & je serois moi-même digne de votre juste indignation , si je cherchois à prêter des couleurs & des ombres aux vices du précepteur de mon élève.

Son Gouverneur , homme patelin , homme affreux dans la doctrine , dans le précepte comme dans la conduite & les mœurs , se félicitoit d'avoir donné pour maître , à l'auguste Prince , le sujet le plus corrompu , le plus dépravé que la nature ait formé.

Avec un pareil précepteur , il n'étoit pas question de leçons , d'étude. On ne parloit point de Grammaire , mais en revanche , on ne s'occupoit que de lectures frivoles , que de romans auxquels Monseigneur prenoit plaisir. Pétrone & l'Arrétin remplaçoient Phèdre & Cicéron , qui auroient ennuyé l'étudiant.

Enfin , avant l'âge de dix ans , le jeune duc de Chartres n'ignoroit rien de toutes les infamies dont les anciens n'ont conservé la mémoire que pour apprendre à leurs derniers neveux le devoir de les abhorrer. Une doctrine si fatale fit bientôt oublier les anciennes gouvernantes qu'on auroit regrettées , si la nouvelle éducation n'eût pas été du goût de notre jeune étudiant.

Ces charmans instituteurs , avant de lui faire professer la foi catholique , eurent soin de le prévenir que cette profession n'étoit qu'une momerie , une chimère consacrée par le temps & la politique.

Il reçut le pain Eucharistique avec toutes les apparences , les dehors apprêtés d'un petit fourbe
qui

qui savoit que ce Sacrement n'étoit qu'une forme bien imaginée pour en imposer aux hommes , & pour assurer le bien-être des prêtres , & comme pour leur perpétuer une considération & des honneurs dont ils sont si peu dignes , & dont ils ne jouissent aussi que dans l'esprit de vieux coquins sans principes , sans lumières , mais entetés en proportion de leur ignorance & de leurs terreurs , ou dans la folle imagination de quelques vieilles femmes de tout rang , qui , désespérées de ne pouvoir plus plaire aux hommes , que leurs rides ont effarouchés , veulent avoir un nouvel amant dans J. C. , & jouer encore un rôle dans le monde.

Telle est la conduite générale des femmes furannées. Et comme a dit avec vérité l'homme universel , qui seul a soutenu la gloire littéraire & scientifique de notre siècle , avec le divin JEAN-JACQUES.

. De l'amour à la dévotion

Il n'est qu'un pas : l'un & l'autre est foiblesse.

Le jeune Duc de Chartres ne raisonnoit pas encore ; mais on le faisoit agir comme s'il eût raisonné.

Il estima , il aima son instituteur , qu'il auroit écrasé dans la suite du poids de son mépris , s'il eût été susceptible d'avoir , dans un âge plus mûr , des retours sur lui-même , & s'il avoit seulement réfléchi que ses maîtres ne lui avoient précisément enseigné que ce qu'il auroit dû ne jamais savoir.

On dira peut-être que la corruption de ce Prince est un crime qu'on ne peut rejeter que sur son instituteur.

Mais si on fait attention à l'illustre origine de ce prince , & aux débordemens affreux de celle

qui lui donna le jour, on changera bientôt de système.

Avec ses instituteurs débauchés, il avoit bien été dans les plus mauvais lieux, mais s'il y étoit entré de leur bon gré, il n'en étoit sorti que dans les instans où ses conducteurs l'avoient ordonné.

L'adolescent débauché auroit souvent voulu rester avec des enchanteresses qui l'avoient si bien diverti. Il n'étoit pas encore son maître, & les scélérats qui l'instruisoient avoient de grandes raisons pour le ramener aux heures où leur présence & celle de leur élève étoient nécessaires.

Toutes ces petites circonspections n'eurent plus lieu.

Le gouverneur & les maîtres remerciés, & largement récompensés, allèrent jouir du fruit de leur scélératesse. Chacun de son côté continua à jouer son rôle.

Le duc de Chartres, qui ne connoissoit ses livres que par leur intitulé, savoit en revanche tous les lieux du plaisir. Il connoissoit toutes les Maq., & toutes les petites complaisantes des Bor. de Paris.

Le premier acte de sa liberté, fut de se livrer avec le Baron de Breteuil, si célèbre aujourd'hui par le rôle abominable qu'il a joué dans son ministère.

Cet ex-Ministre étoit loin de la fortune qu'il a faite depuis. Attaché à la Maison d'Orléans par sa place, il ne cherchoit qu'à se mériter la bienveillance & la protection de son maître. Il y réussit, & si depuis il a payé, en apparence, son bienfaiteur de la plus noire ingratitude, il n'en est pas moins vrai qu'il se conduisit alors avec toutes les précautions artificieuses qui conduisent les courtisans perfides au sommet des honneurs & de l'opulence.

Comme je ne puis dire tout à-la-fois, je reviendrai à ce misérable Breteuil qui, dans ses manèges, a toujours servi la maison d'Orléans.

Je vous étonnerai, lecteur, en vous dévoilant les ruses dont il se servit pour n'en faire rien croire. Mais j'ai promis de tout dire, & je remplirai ma promesse.

Le Baron de Breteuil fut celui que le Duc de Chartres choisit pour être le compagnon de ses plaisirs. Il ne s'adressoit pas mal. Breteuil déjà consommé par ses dissolutions, blâsé par des maladies vénériennes, conduisit son protecteur chez cette fameuse Montigny, dont le nom est encore en vénération chez tous les débauchés de la Capitale de France.

Ce fut le premier pas du Duc de Chartres. Toutes les P..... de cette maison voluptueuse se disputèrent l'honneur du mouchoir.

Celle qui flatta le plus notre débutant, étoit une grande blonde faite à peindre : tous les libertins qui ont hanté ce B... ont connu la charmante Sophie.

Cette fille, âgée de dix-sept ans, étoit entrée dans cette abbaye de volupté depuis six semaines. Son teint n'avoit pas encore éprouvé les outrages qu'une jouissance déréglée occasionne. Elle n'avoit rien perdu de sa fraîcheur & de son coloris. Entichée seulement de cette maladie ordinaire qui dessèche en peu de temps les créatures les plus aimables : elle souffroit tacitement ces cuissans mortelles, qui sont les suites des jouissances toujours renouvelées.

En un mot, Sophie étoit déjà gâtée. Elle dissimula son mal à son auguste adorateur, & en lui faisant savourer les délices de la volupté, elle lui fit pomper le VIRUS dont elle étoit infectée : tel

fut l'apprentissage du duc de Chartres, qui ne s'aperçut qu'au bout de quelques jours de son accident. Il ne prit pourtant pas aussi-tôt les précautions nécessaires pour se préserver de la contagion funeste, qui le fit quelque temps se repentir de sa témérité, sans lui donner l'envie d'être plus prudent. Il continua, dans cette première épreuve, à courir les mauvais lieux, plutôt que de songer à se guérir.

Il faut convenir que cet illustre jeune homme eût du malheur de se voir mordu dès son début. Mais les charmes de cette fille, réellement intéressante, l'avoient enivré. D'ailleurs, Breteuil qui n'étoit au fond que son maquereau, l'avoit si bien conseillé, si bien adressé, qu'il n'étoit presque pas possible qu'il en fût quitte pour la peur.

A la fin pourtant, il se fit administrer les secours usités dans ces genres de maladie. Mais il ne guérit que pour retourner voir d'autres fausses pucelles.

Celle à qui son Altesse donna la préférence, étoit une petite brune qui, malgré son humeur enjouée & ses charmantes folies, trouva pourtant la première, le secret de rendre Monseigneur libéral. Il la voyoit d'habitude, & avoit la sottise de s'imaginer qu'il en étoit seul favorisé. Tout le monde savoit qu'elle avoit pour amant un coëffeur, & que ce jeune homme avoit le mot; il étoit averti des jours, des nuits & des heures commodes. Il ne manquoit pas de se rendre. Peu délicat, il s'enorgueillissoit d'être plus aimé que le Prince, qui, sans pouvoir s'en douter, entretenoit un vil rival, & fournissoit à tous ses plaisirs, (car la brunette ne refusoit rien à son coëffeur qu'elle comptoit épouser). En ceci

la petite Victoire s'est trompée , ainsi que la plupart des filles qui forment les mêmes espérances sur les jeunes gens qu'elles favorisent.

Le coëffeur qui couroit tous les taudis , amassa lui-même la verole ; il ne se fit point de scrupule de la donner à sa maîtresse favorite. Celle-ci la rendit bientôt à son amant titré.

Ce ne fut que dans cet instant que le Prince reconnut qu'il avoit fait des sacrifices à une infidelle. Après l'avoir maltraitée , il la quitta.

Ces deux épreuves auroient sans doute dû éclairer le jeune paillard : ce qui n'arriva pas. Le Baron de Breteuil qui avoit fait plusieurs enfans à Madame Servien , jeune femme de vingt-six ans , & dont il avoit sollicité l'incarcération du mari à Bicêtre , incarceration qu'il avoit facilement obtenue , sous les prétextes ordinaires d'inconduite , prit du dégoût pour sa maîtresse , & la procura bientôt au duc de Chartres qui , un peu blanchi , n'étoit que plus ardent aux ades vénériens.

Madame Servien ne tarda pas à se consoler de la perte de son amant avec le duc de Chartres. Elle en eut un fils qu'il eut la cruauté de faire porter aux Enfants-Trouvés , malgré les larmes de la mere. Ce pere dénaturé pressentant qu'il étoit indispensable de faire un sort au fruit de son amour , aima mieux s'en défaire que de lui assurer les besoins de la vie. Il porta si loin sa crapuleuse lésine & sa bassesse , qu'il quitta brusquement la mere sans lui rien tenir des promesses qu'il lui avoit faites , & sans lui avoir rien donné que la maladie invétérée dont il étoit gangrené. Il suivit en cette occasion les conseils & l'exemple de Breteuil. Ce Baron avoit laissé périr dans les cachots l'honnête mari de sa maîtresse , le Duc de Chartres

laissa périr de chagrin & de misere la même femme, dont on assure qu'il étoit fidèlement aimé.

A ce trait infâme & pourtant attesté par la plus sainte vérité, on présagea quel monstre seroit un jour le duc de Chartres. Il n'a point démenti l'horoscope qu'on avoit tiré de lui, avant qu'il eût atteint vingt années.

Après la dame Servien il prit le parti de fréquenter tous les bordels de la Capitale, où il se présentoit dans le plus grand incognito pour se dispenser d'être généreux. Il se faisoit accompagner dans ces boufins du duc de Fitz-James & de plusieurs autres Seigneurs. On connoît dans la rue S.-Honoré, au coin de la rue Champ-Fleuri, un Cabaret renommé sous l'enseigne du Roi YVETOT. Le duc de Chartres s'y rendoit assiduellement avec le Chevalier de la Valette, ancien Brigadier des Gardes-du-Corps & un sieur Finet, garde de la Connétablie. Il y faisoit venir une certaine Julie qu'il lavoit fait désertier de l'Abbaye voluptueuse de la d'Héricour. Cette fille avoit une figure ravissante, une taille majestueuse. Le Prince la faisoit coucher tantôt sur un lit, tantôt sur une table, & après lui avoir arraché ses vêtemens, & l'avoir manipulée impudiquement, prenoit des chandelles, des navets préparés, qu'il lui enfonçoit dans la matrice. Et de rire & de jurer. On la renvoyoit ensuite avec quelques louis. Toute la maison, depuis le cabaretier jusqu'à ses derniers garçons, & les savoyards du coin, se ressentoient de ces abominables pollutions. Chacun avoit quelque gratification.

On ne sera sans doute point surpris qu'à force de mener la vie la plus défordonnée, la plus scandaleuse, Monseigneur ait senti ses os calcinés,

brûlés, pourris par le fatal venin qu'il avoit respiré de toutes les Catins qu'il avoit caressées. Aussi fut-il obligé cette fois de penser sérieusement à se médicamenter. Il le fit, & il étoit tems, car il auroit infailliblement péri victime de ses débordemens horribles.

Cela est d'autant plus facile à croire qu'avec le sang gâté, il ne s'abstenoit point de satisfaire à sa fureur de boire des liqueurs irritantes, après les vins fins, dont très-souvent il s'enivroit.

Je ne crains pas de dire que le duc de Chartres buvoit dès sa plus tendre jeunesse. C'est un défaut qu'il a toujours aggravé avec l'âge.... Les bourgeons dont sa figure est parsemée ne laissent point à douter de son ivrognerie.

Si le duc de Chartres n'avoit que ce défaut à se reprocher, il l'auroit de commun avec tous les Bourbons qui sont dans l'usage de perdre presque chaque jour la raison, & loin de lui en faire un crime particulier, je me taisois sur ce penchant malheureux, s'il l'avoit réparé par quelques qualités morales.

Dans l'ivresse comme à jeun, le duc de Chartres fut de tout tems un méchant homme. C'est dans l'ivresse qu'il poignarda plusieurs de ses concubines; c'est dans l'ivresse qu'il tira sur plus d'un de ses serviteurs, & notamment sur un de ses piqueurs en chassant dans la pleine Saint-Denis. Quand il possède ses facultés, c'est-à-dire sa raison, il est encore bien plus pernicieux. Vérité trop confirmée par sa conduite, & que je démontrerai.

Mais je reviens à la santé cocachyme de ce Prince, que le ciel nous donna pour nous désespérer.

Ce fut dans ce tems que son pere le duc d'Orléans lui proposa d'épouser mademoiselle de Pen-

thievre. Les avantages d'une fortune immense flatterent son ame sordide.

Louis XV voulut bien en parler au pere de la princesse ; mais, en se plaissant à présider à une hymenée si auguste, il eut soin de recommander au duc de Chartres, dont il savoit la conduite effrénée, de veiller à sa santé & de ne point se présenter dans le lit nuptial qu'il n'ait épuré son sang.

Cette recommandation du Monarque fait honneur à sa mémoire ; elle décele la pureté de son ame ; il connoissoit la vertu de mademoiselle de Penthievre, & il auroit regretté de rendre cette aimable, cette sage princesse victime du libertinage d'un mari qu'il lui donnoit.

Mademoiselle de Penthievre, flattée de devenir la premiere Princesse de la Cour, reçut les vœux & la main du duc de Chartres. Elle le croyoit revenu de ses dissipations ; elle pensoit que sa santé étoit parfaitement rétablie, & ne s'imaginoit pas qu'elle auroit un jour à pleurer secrettement de cet hymen ourdi par les mains du Monarque, qui l'estimoit & la respectoit. Elle fut bientôt imprégnée du mal de son époux ; & ce qu'il y a de beau, de grand dans cette auguste princesse, c'est qu'elle ne se plaignit jamais ; qu'elle ne fit aucun reproche à son mari ; qu'elle ne cessa point de lui donner des preuves constantes de son amour & de sa fidélité. Elle se contenta de prendre toutes les précautions nécessaires pour éteindre ces flammes impures & venimeuses qui brûloient ses fibres. Comme le poison vénérien n'avoit pas encore eu le temps de filtrer dans ses veines delicates ; qu'elle attaqua le mal dans le principe, elle recouvra facilement le coloris de la santé ; elle supplia son

mari de ne plus l'approcher qu'il ne fût certain d'une entiere guérison.

Bien des femmes n'auroient pas eu tant de complaisance & de vertu. Le duc de Chartres sentit tout le prix d'une femme si vertueuse & si tendre. Il se mit en état d'obtenir les honneurs de la paternité , sans causer à sa femme de nouvelles peines.

Il n'en alloit pas moins dans les vils ferrails ; mais il se contentoit de quelques municupulations impudiques.

J'ai dit que le duc de Chartres , en épousant mademoiselle de Penthievre , avoit des vues criminelles.

Les voici : malgré les grands biens qu'il avoit par lui-même , & la dot immense de sa femme , son insatiable cupidité des richesses le tourmenta au point qu'il jura ~~secrettement~~ de mettre le Prince Lamballe dans la triste impuissance d'avoir des héritiers de sa femme , & se promit de le faire périr à la fleur de son âge. La ruse qu'il employa est connue , mais si quelqu'un l'ignoroit , il seroit sans doute bien-aise de l'apprendre. Elle mérite en effet d'être dévoilée.

Le duc de Penthievre , le plus riche des Princes , n'avoit plus que deux enfans. Le prince Lamballe & une demoiselle.

Le duc de Chartres , en épousant mademoiselle de Penthievre , conçut l'idée de devenir unique héritier de son beau-pere. Pour y parvenir , il lia une amitié très-étroite avec le prince Lamballe , devenu son beau-frère. Il se mit de toutes ses parties , le mena dans tous ses lieux de débauche , lui fit connoître les femmes les plus prostituées , l'excita à boire de ces liqueurs brûlantes qui desséchent la poitrine.

Le prince Lamballe (1), jeune & sans discernement, donna dans tous ces excès, s'y précipita avec un aveuglement, une fureur inconcevables; il passa les nuits avec des filles ulcérées, qui, en l'épuisant, ruinerent son tempérament qui n'étoit pas formé, & poivrèrent si bien son corps, qu'il fut impossible de lui administrer les remèdes même les plus tempérées.

Par l'impulsion du duc de Chartres, il se livra à la passion inextinguible d'une créole infectée, au point qu'elle gangréna ses parties extérieures comme les fibres internes. Il fallut lui faire l'am-

(1) On fait que, dans une de ses Orgies, il fit jouer, sur le théâtre de Saint-Cloud, *MESSALINE*, comédie infâme, & qu'il y joua le rôle de *VITUS*; le prince de *LAMBALLE*, celui de *MATRICIUS*.

L'action se passa sur la scène en réalité; l'imprudent prince de *LAMBALLE*, piqué d'une sottise gloire, voulut prouver sa vigueur virile contre la *MESSALINE* empruntée, que la célèbre d'Héricour avoit envoyée, moyennant bonne finance; le prince de Lamballe fut si mal récompensé de son héroïne impudique, qu'il eût lieu de se repentir de ses prouesses.

Le duc de Chartres étoit au comble de sa joie. Son dessein étoit couronné du succès le plus complet.

Que je suis fâché du libertinage de mon frere de Lamballe (dit-il alors au maréchal d'Estées); c'est un homme sans raison, il se tue, il s'empoisonne, je l'aime autant que je l'estime, il me fera mourir de douleur de lui voir lui-même abréger ses jours.

Peut-on pousser plus loin la scélératesse, la per-

putation des testicules , opération à la fois cruelle & douloureuse , dont il mourut (1).

Sans doute cette mort affligea sincèrement le duc de Penthievre & sa brue. Le duc de Chartres feignit d'en être affecté , & dans le fond de l'ame ; il se louoit & s'applaudissoit d'avoir réalisé ses intentions sanguinaires , par un succès si prompt , qui le rendoit l'héritier présomptif de tous les biens de la maison de Toulouse , réunis sur la tête du duc de Penthievre , le dernier prince de cette ligne légitimée.

Le duc de Chartres qui avoit souri en se voyant débarrassé du seul co-héritier dont il envioit les grandes espérances , sentit que , s'il continuoit sa vie libidineuse , il auroit bientôt le même sort de son beau-frere.

Que fit-il ? il prit un autre système ; sans se dépouiller absolument du vice de la paillardise , il ménagea sa santé : mais à la passion de lubricité il fit succéder celle du jeu & des paris.

Il fit venir en France des chevaux , dont l'étonnante agilité surprenoit les spectateurs. Tous les grands seigneurs suivirent son exemple. C'est alors qu'il se forma des carroufels , où les chevaux faisoient à l'envi des courses , dans les plaines de Vincennes , des Sablons & de Barbeau , près Fontai-

fidie ? Pour restaurant , après les ébats des prostituées qu'il lui présentoit , il lui faisoit avaler ces liqueurs emmiellées & mortelles , pour rendre toutes les ressources de la guérison inutiles. A ce trait seul , connoissez , lecteur , le duc de Chartres.

(1) Les seigneurs & le public l'appellerent , après son opération , tout-à-la-fois douloureuse & déshonorante , **LE PRINCE SANS BALLES.**

nebleau. Chaque Seigneur, croyant son piqueur plus fin, plus adroit, & s'imaginant avoir les coursiers les plus agiles, en proportion des sommes exorbitantes qu'ils avoient coûté; parioit des milliers de louis pour le prix de la course.

C'est ce que desiroit le duc de Chartres, qui, pour gagner de l'or & ruiner les parieurs, avoit la précaution frauduleuse de suborner sourdement les écuyers & jockeys de ceux contre qui il plaçoit des primes illimitées. Il les intéressoit de quelque chose, s'ils se laissoient devancer au but de la victoire; par ce moyen il étoit certain de toujours gagner, ce qui arrivoit effectivement; il ruina, par cet artifice, tous les plus riches seigneurs nationaux, comme étrangers (1). Sa pre-

(1) Tous les seigneurs s'épuisoient à parier leur fortune: le comte d'Artois parioit mille louis contre le duc de Chartres. Plein de confiance en son cheval, connu sous le nom de roi PEPIN, il croyoit gagner les primes. L'écuyer du duc d'Orléans joignit celui du comte d'Artois, & se jetta si violemment, mais d'intelligence avec son camarade émule, sur le cheval PEPIN, que ce coursier attrapa un écart.

Ce fait a été confirmé par les deux jockeys, à qui je l'ai entendu réciter.

Le cheval PEPIN avoit coûté au comte d'Artois quarante-deux mille huit cents livres, il fut revendu cinquante écus.

Mais un autre fait qui démontre l'économie de Louis XVI, c'est que quand le marquis de CONFLANS alla lui dire que tous les seigneurs de la cour étoient intéressés à cette course pour des sommes considérables, & qu'il l'engagea à parier, le Roi lui répondit: « Pour ne pas paroître ridicule, je veux bien parier un écu ».

miere victime fut ce même duc de Fitz-James , son ami & son compagnon de ruelles. Il n'avoit rien de sacré quand il s'agissoit d'argent.

..... QUID NON MORTALIA PECTORA COGIS
AURI SACRA FAMES !

Il gagna à son cousin , le comte d'Artois , plus de quatre vingt millions , perte qui dérangerait si fort les affaires de ce prince , déjà dissipateur & prodigue , qu'elle lui fit faire toutes les sottises qu'il a commises & qu'il a fait commettre à la Reine , sa belle-sœur , également ruinée par les mêmes paris & ses profusions ordinaires. C'étoit-là où ce prince perfide les attendoit. Il prévoyoit que , n'ayant plus de ressources pour soutenir le faste & l'opulence de leurs maisons , il faudroit nécessairement qu'ils eussent recours à des moyens extraordinaires. Cet apperçu étoit fin , mais il étoit juste. L'événement en démontra la solidité.

Il est à présumer que si jamais la terre produit des princes si dépravés , ils se corrigeront de leurs horribles intentions , par le désespoir de ne pouvoir effacer , & même égaler , la politique & les crimes du duc d'Orléans.

Tout le monde fait pue le Monarque & Monsieur avalèrent , à plusieurs reprises , & sans l'avoir jamais sçu , des liqueurs fatales qui absorbent les facultés de l'homme , & le rendent pour jamais incapable de ressentir les plus foibles désirs. On fait encore que ce fut le duc d'Orléans qui leur fit préparer ce breuvage funeste dans des parties de chasse , où , altérés par la chaleur du jour , ils ne de n doient qu'à étancher leur soif.

Si le comte d'Artois ne partagea pas la potion infernale , c'est que le duc d'Orléans avoit ses raisons pour ne le pas vouloir alors.

Le duc d'Orléans épuisa les trésors des joueurs.
Le Roi le sut & défendit les courses. Les paris
tomberent.

Mais si le duc d'Orléans vendit ses chevaux, il
eut recours à d'autres moyens pour achever la
ruine de tous ceux qui voudroient imprudemment
jouer avec lui.

Il manioit habilement les cartes ; il connoissoit
tous les tours, les fripponneries, les subtilités des
escrocs & des filoux ; s'il perdoit une fois, ce
n'étoit que pour engluer ses joueurs, & les en-
courager à revenir jouer. C'est alors qu'il ne lais-
soit à ces téméraires joueurs que les yeux pour
pleurer. Le duc d'Orléans ne se contenta point
de ces ressources indignes d'un honnête homme,
& à plus forte raison d'un grand prince, d'un
prince millionnaire, il arrachoit souvent à des
seigneurs généreux, mais d'une fortune circon-
scrite, toutes leurs facultés.

Le comte d'Artois, qui avoit tant perdu avec
lui dans les courses de Vincennes & de la plaine
des Sablons, voulut aussi prendre sa revanche avec
des cartes. Il ne fut pas plus heureux ; il acheva
sa ruine entière ; il emprunta, il s'endetta, ne
paya personne, pas même sa maison.

Le comte d'Artois, devenu l'horreur de la Na-
tion Française, a perdu l'espérance de monter sur
le trône. Chassé de France, il courroit un grand
danger en y reparoissant.

Il n'en seroit peut-être pas de même du duc
d'Orléans, qui a pris une autre route, & qui con-
serve ses ambitieuses perspectives. Mais il me pa-
roît à propos de faire observer, en suivant les
vols, les escroqueries du duc d'Orléans, que, ne
trouvant plus de dupes en France, il passa en

Angleterre, où il continua de jouer. Il dépouilla les plus grands seigneurs. Il gagna au prince de Galles toute sa fortune, quoiqu'il passe pour le joueur le plus fin de toute l'Angleterre ; ce qui prouve que la droiture éclairée ne peut parer les coups apprêtés, étudiés, réfléchis des frippons.

Avant d'entrer en lice avec ce grand prince, le duc d'Orléans avoit appris toutes les finesse, les escamotages d'un COMUS, d'un JONAS & d'un PINETTI, hommes miraculeux dans l'art le plus funeste & le plus digne de la sévérité des loix.

Le prince de GALLES s'aperçut un jour de l'infidélité du duc d'Orléans, & lui proposa un cartel, qu'il eut la lâcheté de refuser.

On sait combien d'actes de poltronnerie ce duc a commis. On l'a vu dans la flotte de M. d'Orvilliers se cacher dans le fond de cale, à l'affaire d'Ouessant, contre l'Amiral Keppel. On l'a vu monter par fanfaronnade dans un ballon aérostatique, & supplier le physicien conducteur de faire descendre au plus vite son ballon, tant la frayeur de mourir le dominoit.

On m'objectera peut-être qu'il n'est pas donné à tous les hommes d'être braves, que le courage ne dépend pas d'eux. Je le veux. Mais tous les hommes sont obligés d'être honnêtes, & il n'est pas permis d'être un scélérat.

Le duc d'Orléans ne s'est signalé que par des scélératesses ; comme il n'est pas possible de présumer que toute une Nation soit clairvoyante, & qu'il en a senti l'impossibilité, il a débuté par s'attirer le mépris & la haine du peuple ; il avoit tout fait pour la mériter. Mais cet infidieux politique savoit bien que le peuple est par-tout un animal que l'on conduit, en lui donnant du pain.

Il avoit irrité les Parisiens ; il s'étoit emparé , ou pour parler plus exactement , il avoit masqué les maisons des riches propriétaires qui bordoient son palais.

L'avantage d'avoir la vue dans un jardin fréquenté de tout ce qu'il y a de plus relevé , de plus magnifique à Paris , à la Cour , de tous les illustres étrangers , rendoit ces maisons fructueuses aux propriétaires.

Le duc d'Orléans leur offrit d'abord un vil prix de leurs possessions : ils s'y refuserent.

Qu'arriva-t-il ? Dans sa malignité , il aimoit mieux rétrécir le jardin de son palais , en bâtissant de superbes hôtels qui masquoient & qui masquent encore les maisons des différens particuliers , qui retiroient les plus gros produits de leurs loyers. Ceux-ci se trouverent bientôt ou ruinés , ou forcés de vendre leurs maisons , ou d'habiter des réduits obscurs & mal-sains. La plupart préférèrent le premier parti , les autres furent forcés de les imiter.

Un particulier , dit la Fontaine , n'est pas trop à son aise , quand il a pour voisins un grand seigneur & la rivière.

Le prince fit ce qu'il voulut , il acheta comme il voulut. Les vendeurs n'osèrent se plaindre ; tout bientôt lui appartint à vil prix. Il construisit sur le champ des bâtimens magnifiques ; il alligna des rues commodes , bordées respectivement de magnifiques hôtels. Le duc d'Orléans , dont l'ame est peu délicate , eut pour ce qu'il voulut le patrimoine d'une multitude d'honorables citoyens qu'il a ruinés & forcés ou à plaider au Parlement , qui lui obéit , ou à renoncer gratuitement à leurs propres domiciles.

Peu de temps après il se lia particulièrement avec le cardinal de Rohan, homme facile & foible, qui n'a pas eu tous les torts dont la Reine a voulu le noircir pour se disculper. La raison de cette liaison étoit le desir de jouer avec lui, desir qui fut couronné de succès ; car il en fit sa victime, au point qu'il lui auroit gagné son riche évêché & toutes ses abbayes. Tant de pertes accumulées mirent ce Prélat apathique dans l'impuissance de continuer ses cadeaux à la Reine, qu'il voyoit sur les sofas de la volupté. Cette femme, quoique libertine, n'étoit pas moins intéressée. Pour se faire complètement payer, elle voulut lui escroquer ce fameux collier qu'elle n'eut pas. Lamothe, plus fin qu'elle, trouva le moyen de se l'approprier, & de passer en Angleterre. Toute la faute qu'il fit, fut de ne pas emmener sa femme, sur la tête de laquelle tomba tout l'orage. Le cardinal eut des mortifications ; mais il triompha par l'appui du Duc d'Orléans qui, par reconnoissance de l'argent qu'il lui avoit volé, & le plaisir qu'il ressentoit de voir la reine frustrée du collier, lui fit tant de partisans parmi les juges, qu'il fut blanchi à la face de toute l'Europe, & sortit de la captivité, précédé de l'arrêt le plus justificatif.

C'étoit donner un démenti à l'imbécille Monarque qui, dans sa fureur aveugle, avoit voulu perdre le prélat sans savoir pourquoi ; car il n'a jamais connu les artifices de sa femme, & au moment où j'écris, c'est-à-dire quand, par les conspirations secrètes de sa perfide épouse, il a perdu toute son autorité, il ne fait pas que la révolution présente est l'ouvrage de son Autrichienne.

Les ministres, en effet, n'ont agi que par les inspirations de la Reine, affamée d'argent. Les

nouveaux impôts dont ils ont voulu surcharger les riches particuliers (le peuple n'ayant plus rien, le commerce étant anéanti, les arts abandonnés), ont révolté les Parlemens, dont tous les membres sont de fortunés propriétaires.

Le Duc d'Orléans arbora le premier le pavillon de la résistance. Son exemple encouragea les Magistrats qui, ne se sentant pas assez de forces pour combattre le despotisme arbitraire des Ministres, se concilièrent d'abord les suffrages du peuple, qu'ils feignirent de protéger. Ils firent entendre aux grands qu'on n'en vouloit qu'à eux & qu'on visoit à les dépouiller. Cela étoit vrai : fond : il n'en falloit pas tant pour les irriter ; il n'y avoit que les princes qui comptoient se partager les fruits des nouveaux impôts, qui se rangeoient du bord des Ministres ; mais ils ne purent l'emporter. La colonne des Seigneurs qui avoient un intérêt contraire, étoit si longue, si puissante (1) ! Ils sollicitèrent avec les Parlemens la convocation des Etats-Généraux ; c'étoit une politique fine pour écraser les Ministres dont ils étoient écrasés. Ceux-ci sentirent le coup ; ils s'y opposèrent ; mais on cria si fort, qu'enfin le Monarque fut obligé de céder aux instances de la Nation indignée, qui se révoltoit dans plusieurs provinces. La reine crut, ainsi que les Princes, que les Etats-Généraux n'alloient, en ouvrant leurs séances, s'occuper que des moyens de fournir de l'argent ; ils se tromperent : ils n'avoient pas voulu que le Tiers-Etat eût égalité de voix contre la noblesse & le clergé. Ils firent à ce sujet de longues remontrances, qui ne furent point écoutées.

(1) Le Parlement de Paris n'est pas à se repentir de ses sollicitations obstinées.

Le Parlement de Paris l'emporta cette fois. Il avoit demandé que les Députés aux Etats-Généraux fussent nommés par Bailliages, par Sénéchauffées, & non par Gouvernemens. Il avoit sa politique.

C'étoit écarter les partisans des Ministres & des Intendans, qui avoient le plus grand intérêt que les Députés fussent nommés par généralités. Ils auroient été les maîtres de députer leurs créatures.

C'étoit également donner un démenti aux seigneurs qui auroient présidé aux élections dans leurs domaines, & qui n'auroient pas oublié de nommer ceux de leurs vassaux ou protégés les plus capables de soutenir leurs intérêts.

La barque alors auroit vogué comme ils l'auroient voulu.

C'étoit-là précisément ce que le Parlement n'entendoit pas. Il avoit crié, insisté pour la convocation des Etats-Généraux, dans le dessein d'abattre l'autorité des grands, des financiers, & de consolider la sienne. Chaque corps avoit ses raisons occultes, que le public pénétrait au premier point de vue. Le Parlement, en obtenant que les élections se fissent par Bailliages, par Sénéchauffées, prévoyoit que la majeure partie des Députés seroit prise dans les gens de loix ; tels que les Avocats, Baillis, Procureurs & Notaires, tous gens affidés au premier tribunal de la magistrature dont ils dépendoient, & à qui, pour perpétuer leur considération, ils ne manqueroient pas de marquer leur reconnaissance.

Cette classe du public, qui démêloit leurs intérêts particuliers, desiroit que le Parlement l'emportât, & c'étoit juste au fond. Par ce moyen,

le peuple avoit quelque espérance de secouer le joug de tous les tyrans qui l'écrasent, sur-tout dans les provinces. Les Intendans, les Fermiers-Généraux ont senti le coup, & n'ont pu le parer.

Mais si c'étoit un avantage pour la Nation que les gens de finance ne prévalussent pas, elle avoit à craindre un autre désagrément ; c'étoit celui de tomber sous la domination des légistes. Ce n'eût plus été pour lors que changer de tyrans.

Les gens de loix n'en imposent plus qu'aux sots, aux ignorans ; on fait que les Avocats ne sont que des verbiageurs, des phrasiers, des gens à mauvaises difficultés, qui embrouillent tout avec leurs citations & leur forme. Ils ressemblent aux Théologiens & aux Médecins ; toute la science de ces gens est une science de mots baroques, inintelligibles, qu'ils jettent à la tête, pour en imposer aux hommes, pour les voler & les les assassiner. Leur galimathias scientifique aujourd'hui n'apprête plus qu'à rire. Quand les Avocats plaident, ils ont beau crier, les Magistrats ne les écoutent pas, & sans s'embarrasser de toutes les citations, ils jugent conformément aux lumières de la raison & de l'équité, s'ils n'ont pas des motifs secrets pour s'en écarter, ce qui arrive souvent ; on appelle cela avoir le mot.

Le Duc avoit mis Necker dans ses intérêts ; il le soutint de tout son crédit contre les artifices de la Reine, à qui ce Financier refusoit de l'argent. Il l'appuya contre les complots des Princes confédérés qui avoient juré sa perte. Il l'avoit fait nommer Directeur-Général des Finances. Necker ne fut point ingrat, il recommença des comptes, il en fut quitte pour effacer des zéros, & se trouva

dans la possibilité de faire passer au Duc d'Orléans, son protecteur, des sommes immenses.

Un Prince qui aime l'argent & qui a des intérêts particuliers, des vues secrètes, fait bon gré à celui qui ne lui refuse rien, & cherche à faire réussir toutes les tentatives de son ambition.

Par toutes ses considérations, le Duc d'Orléans redoubla d'estime & d'attachement pour Necker, qui l'avoit mis dans le cas de répandre l'argent à grands flots pour cabaler, intriguer, sans qu'il ne lui en coûtât rien personnellement.

Le Duc d'Orléans, pour avoir un grand nombre de partisans aux Etats-Généraux, oublia sa sordide avarice pendant un instant. On l'avoit vu regagner l'affection du peuple par d'abondantes charités, l'hiver dernier ; on le vit encore généreux pour se faire un parti prépondérant dans l'Assemblée Nationale. A force d'argent il parvint à faire nommer Députés, aux Etats-Généraux, ceux dont il connoissoit l'attachement pour sa personne. Il fit élire ce même Fréteau, ce même d'Esprémefnil, tous deux Conseillers au Parlement, tous deux compagnons de sa disgrâce (1). C'étoit bien manifester l'influence de son crédit dans la compagnie.

Il eut le même succès dans les Assemblées de Paris. Il fit nommer le Vicomte de la Touche son Chancelier, Target son Avocat, Bailly son pensionné. Dans les Provinces, & sur-tout dans ses domaines, il lui a suffi de faire savoir ses volontés. Bientôt on a nommé les sujets qu'il avoit proposés.

(1) On sait que le Duc d'Orléans fut exilé, ainsi que Fréteau & d'Esprémefnil.

On sent bien qu'avec une telle manœuvre il devoit présider. Il fut élu Président des États-Généraux ; mais comme cette place est laborieuse & que le travail & la gêne sont incompatibles avec son caractère & son train de vie, il trouva bientôt des expédiens pour s'en démettre. Il aima mieux qu'on fit à sa volonté que de la faire par lui-même.

Ce parti étoit plus commode & plus politique. Il ne fut contredit de personne. Il a fait tout ce qu'il a voulu. S'il a rencontré quelques opposans, il a bien vite trouvé les moyens de les faire dire comme les autres.

Témoin ce Comte de MIRABEAU, qui, pour se donner en spectacle, a renoncé à sa noblesse pour être Député de la rôturerie à l'Assemblée Nationale : ce comte de MIRABEAU, homme perdu de mœurs, déshonoré par des écrits contre la religion & le gouvernement, après avoir mangé, dissipé toute sa fortune, se voyant méprisé de sa famille & de toute la Noblesse, conçut le dessein de se singulariser, pour assurer sa subsistance. Il se mit à crier contre les Grands. Il ne faut qu'un os pour faire taire un chien. Le Duc d'Orléans le lui jeta. Il étoit sans pain ; il faisoit, pour se soutenir, un Journal qu'il continue ; il alloit à pied. Le Prince, ambitieux & rusé, qui sentoit que cet homme entraineroit par des cris, par une apparente véracité, par un zèle apprêté pour les intérêts des Plébéiens, un grand nombre des Députés dans son parti, résolut d'offrir, à cet apostat de la Noblesse, quelques bourses de louis, un carrosse & des chevaux. Le tout fut joyeusement accepté. Il promit tout ; mais comme il n'osoit pas chanter subitement la palinodie, il affecta de

clabauder encore, avec moins de chaleur pourtant. Il ne proposa plus que des motions froides, indifférentes, qui le firent huer.

C'est ce qu'il demandoit. La honte n'est rien pour une ame intéressée; & comme, a si bien dit notre la Fontaine, ventre affamé n'a point d'oreilles.

Témoin un Lemounier qui combattoit les opinions des aristocrates, & qu'un peu d'or, envoyé par le duc d'Orléans, a rendu aristocrate.

Témoin un abbé Maury, a qui ce Prince promit des bénéfices, pour vociférer en faveur de ses projets, &c.

Témoins Ringard, Veytard.

On fait que l'Abbé Syeyes se distingua dans un conciliabule secret, à Mouceaux, où le Duc d'Orléans avoit réuni plus de cent Députés aux États-Généraux. Il prononça cette harangue fanatique, dont il donna copie à un de mes amis qui me l'a communiquée.

M E S S I E U R S ,

« Dans l'état désespérant où sont les affaires,
 » il ne reste à la Nation Française que la ressource
 » de se mettre sous la protection du grand Prince
 » qui préside à cette illustre Assemblée. Le peuple
 » François, aveugle en ses desirs, ose prétendre
 » à une liberté illimitée, qui deviendrait
 » funeste à la juste subordination dans laquelle il
 » est & doit être maintenu.

» Si le Monarque, assis sur l'empire des lys, n'a
 » pas les talens & les qualités nécessaires pour
 » être le pilote de son vaisseau, si ses freres ne
 » sont pas mieux partagés en lumières & en capacité,
 » nous avons la consolation d'admirer un

» grand homme en Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du sang.

» Il est donc de notre prudence & de notre devoir d'employer toutes les tentatives, de redoubler tous les efforts de notre zèle pour déferer la Régence du Royaume à Monseigneur le Duc d'Orléans.

» Jurons donc tous ici de ne rien négliger pour conduire ce Prince immortel au sommet du Gouvernement. Nos intérêts, Messieurs, nous en font un devoir, & le Peuple, retenu dans ses chaînes, apprendra qu'il n'est pas fait pour devenir notre maître & nous asservir sous le joug de ses caprices & de sa brutalité ».

Ce discours insidieux fit toute l'impression que le Duc d'Orléans désiroit. Tous les Membres invités se prêterent serment de fidélité, leurs voix confuses faisoient entendre, à l'envi, que ce parti étoit sage; qu'il étoit juste & qu'il falloit l'appuyer par des motions soutenues. On cria vive le Duc d'Orléans.

Ce Prince sourit à cette Assemblée, avec l'air le plus caressant, & des promesses de bienveillance & de protection; la joie fut vive dans le GALA préparé.

On fit beaucoup plus au dessert. Desprémefnil, Conseiller au Parlement, proposa de proclamer dans ce consistoire secret, le Duc d'Orléans Régent du Royaume. Cette idée fut accueillie avec transport. Necker, Bailly, la Fayette, d'Estaing, ses plus chers favoris, crièrent à perte d'haleine, vive Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, & jurèrent avec tous les convives rassemblés l'expulsion du Monarque, qui devoit être rasé & confiné dans un cloître, ainsi que l'on

ont été les premières races, plusieurs de nos Rois, surnommés Fainéans.

Il n'étoit plus question que de publier cette proclamation. Necker, la Fayette se chargerent, l'un de fournir de l'argent, l'autre de commander la troupe ; d'Estaing se seroit emparé du Roi dans le château de Versailles. Il auroit écrasé sous ses coups les Gardes-du-corps & les différens régimens qui auroient voulu s'opposer à ses entreprises ; le marquis de la Fayette auroit été chercher le Prince au Palais-Royal, l'auroit conduit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, & Bailly, en qualité de Maire, seroit descendu sur les premières marches pour le haranguer au nom des Parisiens & du royaume (1).

Cette trame, ourdie avec précaution, eût été couronnée d'un plein succès, sans l'indiscrétion de l'Evêque de Coutance, qui divulgua ce complot odieux à madame de Téluffon sa maîtresse, qui, à son tour, ne fut pas plus discrète.

La mèche fut bientôt éventée. Le Chapelier, député de la Bretagne, arrêta tout. Il menaça Bailly, la Fayette, d'Estaing, Mauri, le comte de Mirabeau, l'Archevêque de Paris, & le duc d'Orléans lui-même, de les dénoncer à l'Assemblée nationale, comme criminels de leze-Majesté & coupables de haute trahison.

Il reprocha publiquement, chez le duc de Luy-nes, à l'abbé Syeyes, son attentat & son fanatisme.

(1) L'Archevêque de Paris s'étoit chargé de consoler le Monarque, qu'il auroit fait résigner au parti de vivre & mourir cénobite, en lui administrant les sacremens de la confession & de l'eucharistie.

Affurément la fidélité de le Chapelier fut très-louable. Heureux si tous les Députés à l'Assemblée nationale avoient son ardeur patriotique & sa généreuse fermeté ; nous pourrions alors espérer voir bientôt reluire l'Aurore qui éclaira le siècle de Saturne & de Rhée.

On se souvient qu'avant l'ouverture des États-généraux, le duc d'Orléans, pour s'attirer la faveur du peuple, avoit publié des mémoires dans lesquels il épousoit avec chaleur les intérêts du Tiers-Etat ; personne n'ignoroit que ces mémoires étoient l'ouvrage de cet abbé Syeyes.

Cette politique étoit raffinée ; elle disposoit toutes les provinces à se réunir pour le duc d'Orléans contre les autres Princes, contre la maison royale & tous les grands qui avoient solennellement juré de ne rien céder aux instances des Plébéiens, & de conserver, au péril de leur vie, tous leurs privilèges & leur domination.

C'étoit bien la même intention du duc d'Orléans ; mais alors sa politique le forçoit de tenir un autre langage. Il lui falloit captiver le cœur des Plébéiens pour arriver à ses fins. Il se promettoit bien de se conduire autrement quand il tiendrait le timon du gouvernement.

Cela est si vrai qu'aujourd'hui, qu'il a perdu l'espérance de régner, il dément formellement les idées qu'on avoit conçues de sa popularité. Il s'annonce par ses procédés, par ses intrigues, le chef des Aristocrates (1).

(1) Mais, comment un grand Prince peut-il avoir poussé la perfidie jusqu'à chercher, par ses mémoires & ses libéralités, l'attachement de la Nation, pour se réserver l'affreux plaisir de l'oppr-

Il n'a pas hésité de faire un voyage inopiné à Londres, sans prévenir les États-Généraux, dont il ne craint pas l'animadversion, parce qu'il a su se ménager dans l'Assemblée nationale la même prépondérance qu'il avoit dans le Parlement, qu'il a trahi depuis.

J'ai dit qu'il étoit le protecteur déclaré de Necker. N'a-t-il pas encore prouvé cette vérité, quand ce ministre disgracié a été obligé de sortir du royaume ? N'est-ce pas lui qui a fait amener & révolter contre cette expulsion tout le public qui alloit à son Palais-Royal ? N'est-ce pas lui qui a fomenté, qui a favorisé toutes les motions qui s'y formoient ? N'est-ce pas lui qui a distribué, fait

mer, quand il seroit revêtu de la suprême autorité ? Comment Syeyes osa-t-il composer successivement ces mémoires pour engluer, pour amorcer le peuple, & prononcer la harangue qu'on vient de lire ? Comment n'a-t-il pas rougi de proposer hautement les motions qu'il a faites, avec l'assurance d'un Energumène ? Si, par les mémoires qu'il avoit fabriqués pour plaire au duc d'Orléans, il prétendoit se concilier la reconnaissance de ce Prince & de la Nation, pouvoit-il espérer se la conserver par des déclamations en faveur des Aristocrates qui le soudoyoient ? Ne devoit-il pas sentir que ce duc d'Orléans le regardoit comme un coquin capable de jouer tous les rôles, & que bientôt la Nation éclairée, détrompée, lui voueroit toute l'horreur, toute l'indignation dont il est digne ? Il faut, en vérité, être un prêtre pour être aussi fourbe, aussi faux & aussi fanatique ; j'ajoute encore qu'il faut être aussi borné & aussi scélérat que l'abbé Syeyes.

distribuer de l'argent à la populace pour arborer l'étendard de la rébellion ? N'est-ce pas lui qui a excité la Nation à redemander impérieusement la rentrée de Necker au ministère ? N'est-ce pas lui qui a tramé la perte de tous les Ministres que la Reine avoit fait nommer, & qui, malgré la toute puissance & les artifices de cette femme, n'ont reçu le porte-feuille que pour le rendre trois jours après ? N'est-ce pas lui enfin qui a sollicité du monarque le rappel de Necker comme l'homme le plus cher à la Nation ?

En faisant jouer tant de ressorts, il savoit qu'il feroit bien traité, bien récompensé. Calonne ne donnoit de l'argent qu'à la Reine, aux freres du Roi, aux autres Princes & à ses favoris. Il étoit le seul à qui il en refusoit : il n'en falloit pas tant pour qu'il le perdît dans l'esprit du parlement & du peuple ; il n'en falloit pas tant pour qu'il sacrifiait tout, dans l'espoir d'élever sur ces ruines ce même Necker, son ennemi juré, de qui il faisoit tout ce qu'il vouloit, & qui lui fournit sans cesse les sommes énormes qu'il demande.

Il est encore des gens qui poussent leur aveuglement & leur obstination au point de croire le duc d'Orléans sans politique, sans ambition. Les menées les plus évidentes de ce Prince ne peuvent les éclairer ; je conviens qu'un honnête homme, favorablement prévenu, à peine à revenir de son erreur sur celui à qui il croit devoir le tribut de son estime, mais à la fin le rideau se leve, le jour brille, il ouvre les yeux.

Si le duc d'Orléans pouvoit s'imaginer que le peuple pût redevenir confiant, ce Prince seroit capable de changer encore de système, de faire mouvoir d'autres batteries, de chasser ses favoris,

d'en adopter d'autres, & de détruire, par des opérations nouvelles, ces opérations échouées; mais il fait que le peuple est revenu de son illusion, & qu'il n'y a plus de possibilité de le tromper, de l'amuser encore.

Ce Prince, d'abord, s'y étoit bien pris; mais il n'a pas réfléchi qu'il devoit abuser les gens instruits comme le bas peuple.

Cela étoit, à la vérité, plus difficile, sur-tout pour un homme qui n'a pas atteint les années de l'expérience & d'une politique consommée. Il a agi comme un ambitieux étourdi, qui a cru qu'avec de l'argent & des apparences il tromperoit tout le monde. Il ne savoit pas que le suffrage du peuple ne suffit pas; qu'il est, dans un état, une portion d'hommes fins, clairvoyans, qui conduisent les esprits, qui dirigent les bras de la populace, qui est par-tout incertaine, indécise, & qui, conformément à son ignorance & à son défaut de raisonnement, change d'heure en heure de volontés & d'affections.

Les gens instruits & méfians ont suivi le duc d'Orléans dans les insidieux labyrinthes de ses projets, dont ils ont reconnu le premier fil. Ils ont étudié ses manœuvres, ils ont éclairé ses pas, & ont découvert la clandestinité de ses complots. Ils ont bientôt défilé les yeux du peuple qui murmure hautement. Il s'aperçoit aujourd'hui que les largesses de ce prince n'avoient d'autres motifs que de se concilier sa faveur pour monter sur le trône, & qu'une fois cette entreprise exécutée, le sort du Tiers-Etat ne seroit pas plus heureux.

Ce Prince a jeté de la confusion par-tout, il a tout embrouillé au point qu'on ne connoît plus rien dans les opérations de la finance & de l'ad-

ministration, &, à la faveur de cette obscurité, il continue ses monopoles & ses accaparemens.

Voilà ce que ne pénétrait pas le peuple qui ne se doute de rien & est de la meilleure foi. Les vaisseaux chargés de bled dans les rades de l'Océan & partis pour les pays septentrionaux, sont les effets, les preuves des accaparemens du duc d'Orléans. Il promettoit au peuple, non-seulement un sort plus heureux, mais encore les douceurs de la vie, il avoit, comme nous avons dit, accaparé les bleds. Son dessein n'étoit point d'en faire commerce; il ne vouloit que former des magasins, pour procurer aux Parisiens continuellement du pain.

Je crois du moins que c'étoit son intention; sa politique le vouloit. Pour se faire aimer du peuple, il faut du pain; il avoit d'immenses provisions de cette première manne. Mais quand il a vu que les projets de son ambition étoient pénétrés, il survendit ses provisions aux Anglois & aux Suédois.

Il est indifférent au peuple d'avoir tel ou tel maître, mais il lui importe de vivre, & celui qui donnera du pain à une Nation en sera toujours chéri comme le père, comme le roi & le patron tutélaire.

Les vues du duc d'Orléans étoient fines & justes. Comme roi, il eût donné du pain au peuple qu'il lui auroit bien fait payer; mais ne restant que duc d'Orléans, ou pour mieux dire, un simple particulier, puisque ses projets étoient avortés, il voulut, pour se consoler de sa mal-adresse, profiter au moins de ses accaparemens.

C'est ce qu'il a fait; car, qu'il ait été en Angleterre pour représenter le Roi & prononcer les

articles de sa médiation pour calmer les révolutions du Brabant, il n'en est pas moins vrai qu'en faisant les affaires de son Roi, il n'a pas oublié les siennes relativement aux magasins de blé dont il s'étoit engagé d'approvisionner la grande Bretagne.

Le duc d'Orléans est un prince remuant, inquiet, qui combine, qui cabale, qui projette sans cesse; si ses desseins n'ont pas l'issue qu'il en attend, c'est que son ambition, trop impatiente de jouir, ne lui laisse pas le temps de mûrir ses idées. Il commence bien, mais finit mal. Il est des circonstances où il faut de la célérité dans les opérations politiques; il en est aussi où il faut attendre long-temps l'occasion & les événemens.

Le duc d'Orléans est encore en Angleterre. Le temps éclairera sur la vraie cause de sa nouvelle résidence à Londres.

Pendant son absence, les États-Généraux, parmi lesquels il a semé la division, ne décident rien. L'Archevêque de Paris, le chef des Aristocrates, a trouvé dans son château, aux Rincy, un abri contre la juste fureur de la Nation: ce qui prouve qu'il ne s'occupe point des intérêts du peuple, mais des siens propres.

Sans doute le duc d'Orléans, à tous les griefs irrémissibles dont il est atteint, a amoncelé des attentats qui irritent les yeux pénétrants d'une ame honnête. Sans doute ses projets sourds, ténébreux & successifs, doivent effrayer tout lecteur délicat & sensible. L'aménité perfide, le faux zèle, le patriotisme apparent dont il a coloré son ambition démesurée, précédée de libéralités qui ne lui coûtoient rien (1), apprendront un jour à

(1) Ce Prince, en 1788 & 1789, avoit or-

la postérité surprise & indignée, combien il faut se défier d'un prince qui ne fait de sacrifices pécuniaires que dans les vues profondes d'un intérêt illimité.

Necker, de petit commis des TELUSSONS, fermiers des fiacres de Paris; Necker, petit employé à six cents francs; Necker, fils d'un artisan Genevois, a fait une fortune immense. Avec beaucoup d'assiduité (le besoin l'exige), il est parvenu, à force d'opérations arithmétiques & de temps, à devenir premier commis sous les protecteurs qui faisoient la banque; il a supérieurement conçu cette partie financière, & s'est tiré finement de la détresse. Economie sur économie; on a beau être circonscrit, quand on a des appointemens honnêtes, qu'on jouit de la confiance des capitalistes, on peut donner à son intelligence intéressée une carrière fructueuse.

C'est ce que Necker a fait. Tout autre en auroit fait autant, avec la même conduite & les mêmes spéculations. Mais comme j'ai fait vœu de

donné au Curé de St. Eustache de faire toutes les aumônes, toutes les charités de la paroisse, & de lui apporter un mémoire auquel il feroit honneur. POUPART, le pasteur, s'acquitta des ordres du duc d'Orléans: il donna cette fois avec quelque fidélité. Il alla montrer au Prince le cahier des libéralités charitables, qui se montoient à quarante mille francs. Le duc d'Orléans entra dans une colere furibonde, & ce ne fut qu'après deux heures de blasphême qu'il consentit à envoyer cent louis. La fabrique, aidée des bourses des paroissiens, acquitta cette dette sacrée. Voilà ce Prince généreux & sensible!

ne dire que la vérité, sans m'embarrasser de l'opinion de tous ceux qui, dans leurs écrits, affichent sa livrée; j'avouerai que, réunissant à ses froids calculs le goût des lettres, il a eu plus de moyens pour se faire connoître.

Il étoit calculateur, il étoit financier. L'Académie Française propose un prix dont le sujet étoit un développement des opérations ténébreuses de la finance. Necker concourt & remporte la palme. Il la méritoit sans doute : son discours, bien écrit, dans une partie qu'on n'a jamais connue, puisque les Fermiers - Généraux n'en connoissent eux-mêmes que les produits exorbitans qu'ils en retirent, & que, par une conséquence juste, l'aréopage académique est bien loin de démêler, a séduit la Capitale & la Cour. Il n'en est pas moins résulté que l'Orateur Laureat a reculé tous ses rivaux, qui pouvoient mieux connoître les détails, les ressources, les subtilités des Fermiers, mais qui n'avoient pas eu l'art de les écrire & de les dévoiler. Il y avoit encore un mérite de plus dans cet ouvrage ; c'est qu'il indiquoit des apperçus, qu'il faisoit espérer un mieux possible dans la régie des deniers royaux.

Tout ce pompeux étalage, destiné avec l'académique enluminure, a plu & devoit plaire. L'Académie, composée de beaux esprits, qui rougiroient d'être calculateurs-financiers, n'a pas adjugé le prix au fond discuté de la question, mais aux charmes de la composition magique (1). Elle n'é-

(1) Il y avoit un plaisir infini à entendre le modèle Jean-Jacques Rousseau, le plus grand homme de son siècle, & certainement le penseur le plus

toit en effet juge compétent que de cette partie.

Il n'en est pas moins vrai que cette harangue a fait la réputation de Necker.

Si les fermiers, si les gens à chiffre, si les opérateurs de bureau eussent été plus clairvoyans, ils auroient pressenti que l'Auteur couronné d'un mémoire de finance les éclipseroit un jour, & les perdrait sans retour.

Mais l'or ne donne point de lumieres; il assoupit, au contraire. Les modernes Bourvalais sont dispensés de raisonner; on leur fait grace du sens commun en faveur de leur cuisinier.

Necker, alors connu, famé pour le premier spéculateur de la finance, entra, précédé de ses lauriers & de sa réputation dans la maison du duc d'Orléans, qui pressentoit l'utilité qu'il retireroit de lui. Il lui fraya la route de Directeur général: il fit plus, il cabala, intrigua, & le petit Commis des Telussions, obtint la direction du contrôle général.

On fait qu'il n'est pas un seul commis qui ne déteste, qui ne maudisse ses commettans; les financiers parvenus sont persuadés de cette vérité, puisqu'ils ont murmuré toute leur vie, même contre les Fermiers qui les protégeoient.

profond, quand, au café de la Régence, on le félicitoit du laurier académique que son compatriote avoit remporté: « Il a écrit, disoit-il, dans » une matiere inconnue; il a voulu prouver qu'il » avoit démêlé la fusée; il a bien fait pour accéder sa fortune. Le croira qui voudra. Ses cens » traducteurs jaloux n'en sauront pas plus que lui, » & déraisonneront moins bien ».

Le motif de ce mécontentement général est simple.

Un employé du dernier cran gémit d'avoir toute la peine, & d'être le plus mal récompensé. Il est asservi aux ordres capricieux d'un brigadier, d'un contrôleur, d'un inspecteur, tous commis comme lui, mais ses supérieurs. Ces hommes, presque tous sans ame, sans éducation, sont assez stupides pour se croire quelque chose, & pour se dédommager du mépris général que les gens sensés ont pour leur profession & leur personne, ils exigent de leurs subalternes un travail assidu, périlleux même, pour n'avoir rien à faire, pour vexer le Citoyen, & s'attirer les bonnes grâces & la protection des premiers chefs, aux dépens des veilles & des sueurs de ceux qui leur sont subordonnés.

Necker a effuyé toutes ces disgrâces; cent fois il s'est vu humilié, insulté par des manans qui n'avoient ni son intelligence ni son activité; aussi quand il s'est vu le président des Fermiers Généraux, il a ouvert son cœur à ses anciens ressentimens; il a voulu venger les injures de ses amis & les siennes propres. Il a réussi; il lui étoit plus facile qu'à tout autre de le faire; il connoissoit toutes les ruses, toutes les cavillations, toutes les fripponneries des opérations des Fermiers; il étoit estimé à la Cour; il y étoit protégé du Duc d'Orléans, qui lui faisoit payer cher sa protection & son appui; il arracha le bandeau aux Financiers; il les démasqua; c'étoit un frippon qui en dévoiloit d'autres, pour capter la confiance de la Nation & la bienveillance du Monarque, pour puiser à son aise dans les bourses des capitalistes, & enfin pour se venger.

Tout le monde n'est pas obligé d'apercevoir la suite & l'enchaînement de ces manœuvres politiques. Il publioit qu'il ne travailloit que pour le bien de l'état; on le crut, parce qu'il maltraitoit les Fermiers Généraux, que la Nation abhorre à juste titre.

Mais enfin il fut à son tour disgracié, & il ne lui resta dans ses disgraces répétées que la faveur, que le crédit du Duc d'Orléans. Ce Prince, qui sentoît ses intérêts compromis, parvint à le faire remonter au sommet des finances.

Il est donc vrai que le Duc d'Orléans est l'ami constant de Necker, qui lui fournit constamment tout l'or même qu'il ne lui demande pas.

Bailly, homme isolé, renfermé dans son cabinet, & occupé à des calculs astronomiques, obtint une modique pension de ce même Prince, qui affecte de protéger les savans & les beaux esprits, pour faire présumer qu'il n'est pas étranger aux sciences & qu'il est sensible aux charmes de la littérature.

Bailly, avec la même protection, est parvenu au trône municipal. Sous le manteau d'une hypocrite sévérité, d'une incorruptible intégrité, il facilite les accaparemens de son bienfaiteur.]

En suivant la chaîne des événemens & la progression des succès, on apperçoit, on voit même évidemment que Necker, que Bailly ne doivent leur élévation qu'au Duc d'Orléans, & on n'est plus étonné de leurs liaisons criminelles.

La Fayette seul s'est oublié. Quand il a été élu Général de la Garde Nationale, il a brusqué son patron: il n'a plus voulu travailler que pour ses intérêts personnels; il s'est retourné & a fait la cour à la Reine, avec qui il a l'honneur de danser

habituellement dans les bals qu'elle donne aux Tuilleries. Il a vu que ce Prince avoit manqué la lieutenance générale du royaume; que le monarque étoit toujours cher à la nation Française, qui aime fidelement ses Rois. Alors il a payé le Duc d'Orléans, son protecteur, de la plus noire & de la plus prompte ingratitude.

« Souvenez-vous, lui dit ce Prince dans sa » colere & sa rage, que celui qui vous a fait, » peut aussi vous défaire ».

La Fayette n'a pas cru à ses menaces; il n'y croit pas avec quelque fondement; mais puisqu'il est le partisan déterminé des aristocrates, il étoit indifférent qu'il servît notre perfide Reine ou l'ambitieux Duc d'Orléans. Mal pour mal qu'il fait à la nation, il se feroit du moins ménagé les odieux surnoms de pervers & d'ingrat.

Je ne réponds pas que Necker & Bailly soient plus reconnoissans à l'avenir; mais, jusqu'à cet instant, le Duc d'Orléans n'a point à se plaindre d'eux.

Bailly, d'ailleurs, tout-à-la-fois Gouverneur, Maire, Prévôt des marchands & Lieutenant-général de police, arbitre même des jugemens civils, comme chef de tous les litiges qui surviennent entre les citoyens, que l'on fait monter forcément à la ville, en disant toujours que l'heureux temps de la liberté est arrivé: Bailly reçoit des millions de tous les côtés; il fait, à la vérité, une grosse part à la Fayette; mais il lui en reste tant, dont il ne rend compte à personne! Personne, en effet, n'est instruit du montant de la recette, & quand quelqu'un le feroit, qui oseroit parler?

Il en est quitte pour faire le sort de vingt mal-

heureux qu'il occupe, & particulièrement d'un Vauvilliers, son lieutenant, homme aussi vil, aussi intéressé que partial & perfide.

Voilà des particularités que tout le monde ne fait pas. Mais ce que tout le monde fait, c'est que le duc d'Orléans, Necker, Bailly & la Fayette, après avoir employé toutes les menaces pour arrêter la liberté de la presse, après avoir cruellement sévi contre des auteurs qui n'ont eu d'autre tort que celui de dire & d'imprimer la vérité, ont soudoyé à gros frais des plumes basses & mercenaires pour les louer infatigablement. Delà part cette foule d'écrits apologistes de leurs verrus, de leurs lumières, de leur intégrité sévère. C'est par cet artifice clandestin qu'ils ont encore des partisans.

Leurs premiers panégyristes sont ceux qui tiennent à la chose; les autres, ceux qui sont leurs gagistes. Ajoutez à ces deux sortes de gens tous les lecteurs fots & confians qui ne croient que ce qu'ils lisent, & qui dans leur aveugle opiniâtreté, quand ils ont pris un parti, aimeroient mieux être crucifiés que de changer d'opinion & de langage, quoiqu'on leur démontre clairement leur ignorance & leur illusion.

Mais ce que le duc d'Orléans & ses protégés n'ont pas eu la sagesse de pressentir, c'est d'abord que les persécutions faites contre les Gens de Lettres, les incarcérations, les peines dont on afflige ceux de leurs confrères arrêtés, ne font que les aigrir. « La persécution (dit un grand homme) » fait des martyrs; mais elle multiplie les prosélytes, qui trouvent toujours les moyens de se faire entendre & d'agir ».

Cependant (osent crier Bailly & la Fayette) nous travaillons pour la liberté des citoyens.

On voit bien que ces hommes s'abusent, qu'ils perdent la tête. Comme puissans, comme fortunés, ils ont la sottise de croire qu'il n'est pas possible à un honnête homme infortuné, éloigné de leurs relations, d'avoir autant & plus d'esprit ou de jugement qu'eux.

Ce que c'est que l'orgueil ! Ce que c'est que la stupidité !

Le Duc d'Orléans, Necker, Bailly & la Fayette ont donc de toute la nation l'idée la plus défavorable, puisqu'ils se persuadent effrayer par leurs menaces (1), & l'espionnage de quarante mille gredins, des hommes fiers & incorruptibles. Ils ne font pas attention qu'il ne faut qu'un mémoire (2) fidele & bien écrit pour les démasquer, pour les déshonorer à jamais, malgré les brochures de mille plats folliculaires qu'ils ont soin de payer généreusement.

Ils ignorent donc que les femmes même, ce sexe aimable & léger, qui ne s'attachent généralement qu'aux futilités, aux apparences, ont étudié avec leur finesse ordinaire les marches, les contre-marches des Ministres, des verbiageurs de l'Assemblée Nationale, & enfin de tous les tristes compagnons griffons de la Commune & des districts. Ils ne se doutent pas que les femmes (3) qui écoutent,

(1) « Les grands, les hommes en place, (a dit si justement Duclos, Secrétaire de l'Académie Française) craignent les gens de lettres, » comme les filoux les reverbères «

(2) Les Lettres Provinciales de Paschal ont seules perdu les Jésuites, qui malgré leurs ruses, leur génie, n'ont jamais pu s'en relever.

(3) Une femme d'esprit écrivoit depuis peu à

qui discutent, qui approfondissent, qui calculent tout, sont en état de citer leurs bille-vescées, leurs injustices, leurs fripponneries jour pour jour, & ont l'art merveilleux de couvrir d'un ridicule inef-
façable les aristocrates & leurs affiliés.

Je n'écrirai jamais comme Jean-Jacques Rous-
seau; mais je serai aussi véridique, & son épi-
graphe, *VITAM IMPENDERE VERO*, est la seule
que j'adopte.

Le duc d'Orléans, qui avoit à cœur d'enchaîner
le parlement de Paris, a cessé ses séances à ce
Tribunal suprême; quand il en eut enfermé tous
les membres stupidement glorieux de lui faire
la cour, & qui ont souscrit à ses volontés. L'im-
pôt du timbre & la dîme territoriale eussent été
enregistrés sans aucune difficulté, si le duc d'Or-
léans l'avoit voulu, mais il ne desiroit que brouiller
la haute magistrature avec les ministres, & sur-
tout avec l'archevêque de SENS, Lomenie de
Brienne, qui avoit quitté l'archi-épiscopat de
TOULOUSE, pour être plus à portée de la Cour.
Ce prélat irréligieux, après avoir anéanti l'organi-
sation des différens corps législatifs, pour plaire
à la reine qui lui avoit fait donner le chapeau de car-
dinal, en reconnoissance de l'argent qu'il lui avoit
procuré, & des services qu'il lui avoit rendus, a
trafiqué ses bénéfices & a été si intelligent dans ce
commerce simoniaque, qu'en conservant les ab-
bayes du cardinal de Luynes, son prédécesseur,

son amant, qu'elle n'avoit pas vu depuis plusieurs
jours :

« Vous me jouez, Monsieur, comme Bailly &
» la Fayette jouent les Parisiens; mais gare le
» retour pour vous & pour eux ».

il

il n'a cédé aucune des siennes , & qu'il y a ajouté plusieurs bénéfices d'un revenu immense , de manière qu'après le cardinal de Rohan (1) & l'Archevêque de Narbonne (2) , il est le plus fortuné des Prélats de toute la chrétienté.

On ne contestera pas ici la gratitude de la Reine. Il suffit de l'obliger ou de lui plaire pour parvenir au sommet des grandeurs & de la fortune. Loménie de Brienne consumma le malheur de la France , il eût , contre les intentions du Monarque , le chapeau , & fut écrasé de bénéfices. S'il reste à Pise , c'est qu'ami de la Reine il est mal vu du Duc d'Orléans. La Nation qu'il a blessée peut-être incurablement , & dont les cicatrices ne sont pas fermées , ne pourroit encore lui pardonner tous les coups qu'il lui a portés. Qui pourroit , avec toutes ces considérations , le blâmer de rester en Italie pendant l'orage qu'il a préparé ? Après l'explosion il reviendra. Ses ouailles ne souffrent point de son absence. Son chapitre rempli d'ignares fainéans , précédé de son co-adjuteur imbécille , le représente. Cette représentation n'est pas onéreuse , il n'y a rien à faire , & les Diocésains mangent , boivent ou jeûnent ; le Prélat ne s'en inquiète point.

Il n'en est pas de même du Duc d'Orléans , qui , de l'Angleterre , n'oublie pas ses intérêts en France. Agité , tourmenté par les accès de son am-

(1) Le Cardinal du Rohan est d'une illustissime maison. Puisque la noblesse s'est emparé des biens de l'Eglise , il est juste qu'il en ait un des plus gros lots.

(2) Dillon , Prélat , à la fois ambitieux , libertin , avare & fanatique.

bition, il ne s'occupe que des correspondances qu'il entretient avec Necker & Bailly. Il reconnoît bien qu'il a manqué l'instant de son exaltation au trône, malgré tous les sacrifices d'argent qu'il a fait par la nécessité de diriger ses spéculations ambitieuses; il s'en dédommage aujourd'hui par le commerce des bleds. « Si je n'ai pas, » se dit-il, la Couronne, je m'en consolera avec l'or de la Nation Française ».

C'est savoir prendre son parti; il est cependant possible que l'occasion qu'il a manquée se représente. Car, s'il vient à bout de généraliser, de perpétuer la famine à Paris, il y aura très-certainement une révolution terrible, dont il pourra cette fois profiter. En répandant quelques sacs de louis, en parlant au peuple avec les dehors d'une affection étudiée, il peut se mettre à sa tête & exécuter son projet.

Alors il se vengera de la Fayette qui ne l'aura pas trahi, bravé impunément.

Cette révolution lui seroit d'autant plus facile à opérer qu'il seroit secondé par la plus grande partie de l'Assemblée Nationale.

Mirabeau seroit alors une seconde fortune, Bailly seroit Chancelier & Garde-des-Sceaux, & Necker conserveroit sa place.

Ce changement n'auroit jamais lieu sans le consentement des Etats-Généraux. Mais dans cet aréopage national, combien compte-t-on de Rabaud de St.-Etienne, de Volney, de Martineau, de Jaillant, de le Chapelier & de Menu de Chormorceau, hommes lumineux, pacifiques, désintéressés & vraiment patriotes, ne désignant, ne soupirant que pour le bonheur de leur Nation? Les voix de ces députés, honorés & plus honorables encore, sont étouffées par celle d'un Abbé

Maury , d'un Ringard , d'un Lemounier , d'un Veytard , d'un Talaru , d'un Larochefoucault , d'un Juigné , d'un Target , d'un Latouche , d'un Fréteau , d'un Desprémesnil , enragés perturbateurs de notre tranquillité.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Quelles balourdises les Etats-Généraux, en qui la Nation Française avoit placée toute son espérance, n'ont-ils pas faites ? Quelles sont leurs opérations ? Où est donc cette Constitution si désirée ? Où est cette abondance, cette douce liberté qui devoient consoler les François gémissans, éplorés & succombans sous le despotisme des Aristocrates ? Où est cette sécurité, cette confiance si désirable, si nécessaire dans le commerce ? Comment les arts sont-ils protégés, comment les savans sont-ils récompensés ? Comment l'Assemblée Nationale, comment la Municipalité, les Districts (1) s'occupent-ils de la tranquillité des Citoyens ? Est-ce en constituant une loi martiale, loi cruelle, loi sanguinaire, attentatoire à la vie des hommes ? Est-ce en arborant un drapeau rouge, signal funeste de massacre & de carnage ? N'est-ce pas exciter une sédition inextinguible ? Cet établissement, imaginé par les Aristocrates, n'est-il pas la preuve manifeste de leur triomphe, si la Nation étoit assez aveugle pour s'y soumettre ? Le Roi, dit-on, l'a sanctionné : je le fais, mais qu'est-ce que cela prouve ? N'est-ce pas

(1) Quand je parle des Districts, je ne prétends pas inculper les honnêtes bourgeois qui s'y trouvent, & dont les intentions sont pures ; je ne désigne que les chefs dont l'intérêt particulier s'oppose à l'intérêt général.

démontrer évidemment que ce Prince , toujours crédule , toujours confiant , est encore trompé par les Aristocrates de tous les ordres ?

Cette Loi est établie , s'écrient les esprits bornés , pour mettre fin aux attroupemens séditieux de la populace. Certes , voilà un beau raisonnement ! Eh ! mon Dieu , messieurs de l'Assemblée nationale , des Communes , des Districts , donnez du pain au Peuple , rétablissez le commerce , la confiance , occupez les ouvriers à des travaux utiles & continuels ; enfin rendez la nation contente ; vous reverrez fleurir les beaux jours de la paix , & le calme succédera bien vite aux horreurs d'une guerre intestine. Croyez-vous pouvoir contenir cette populace quand elle n'aura pas de pain ; croyez-vous l'intimider ? Imaginez-vous que dans une rébellion générale , elle respectera votre existence , vos propriétés ; avez-vous été assez fots , assez stupides pour le penser un instant ? Ne prévoyez-vous pas que c'est sur vous particulièrement , sur les têtes de ce qui vous est plus cher , que la foudre grondera.

Quelle sottise réponse , l'Assemblée Nationale n'a-t-elle pas faite aux députés du District S.-Martin-des-Champs , qui demandoit audience ?

Plusieurs Districts , & particulièrement celui de S.-Martin , s'étoient vigoureusement opposés à l'établissement de la Loi martiale & à l'exposition menaçante du drapeau rouge.

Bailly , la Fayette , instruits par les Aristocrates de ce même District , ont eu l'audace d'attenter à la liberté des Citoyens (1) courageux qui avoient

(1) Ces Citoyens gémissent encore dans la captivité.

prononcé leurs opinions sur cette constitution désastreuse.

Leur intention pure, leur généreuse fermeté ont déplu à ces chefs insensés. Ils ont fait pour-suivre & arrêter deux Citoyens respectables contre le texte formel de la loi.

Le District de S.-Martin, révolté de cet attentat inoui, envoya des Députés à l'Assemblée Nationale pour se plaindre amèrement de l'horrible audace des Communes.

Désire-t-on savoir ce qui est résulté ?

L'Assemblée Nationale n'a pas voulu admettre ces Députés, & a osé alléguer pour motif de son refus, qu'elle ne pouvoit admettre à l'honneur d'être entendus que les Députés de la Commune municipale ; qu'il ne falloit pas que les Districts de Paris espérassent jouir de cette faveur.

Quelle injustice & quelle sottise ; mon intention n'est point d'attaquer les douze cents votans qui composent les États-Généraux, mais de prouver que dans les douze cents Députés, il y en a six cents de spectateurs dociles & muets, trois cents qui opinent du bonnet, deux cents qui disputent tous bas sans s'entendre, & enfin cent qui tranchent, qui décident selon l'exigence de leurs intérêts & de leurs collusions intimes. De ce cent de voix opinantes, soixante ont la prépondérance, parce qu'elles ne sont point arrêtées, démenties, & que leurs opinions combinées dans le secret des cabinets où les entretiens des tables des riches Aristocrates, dominent & entraînent la pluralité des suffrages.

Je connois trente Députés, tant de la Ville de Paris que des Provinces, qui m'ont attesté ce fait.

Mais en revenant à la députation du District de Saint-Martin , je fais deux réflexions.

Les Citoyens de ce District étoient bien maîtres de dire leurs avis sans doute sur la loi martiale : ils avoient bien le droit d'en développer les funestes conséquences. Dans une assemblée convoquée , l'opinant connu , reçu , doit dire sa pensée , & faire part de ses lumières ; ce droit est inviolable & sacré.

Comment ? Pourquoi , Bailly & la Fayette ont-ils osé le méconnoître ? Ils ont eu (je le repete) l'audace inconséquente de faire claquer-murer les Citoyens qui , certains de l'inviolabilité du droit des gens , ont parlé pour le bien public.

Les Etats-Généraux , d'intelligence avec la Commune , n'ont pas voulu entendre les remontrances des Députés.

Et on viendra dire , écrire que la Nation Française est libre , au moment même qu'on enchaîne ceux qui ne pensent , qui ne parlent , qui ne se sacrifient que pour sa liberté ; on aura l'effronterie d'affirmer qu'il n'y a point de rapport de connexité , de liaison , de complot entre les Aristocrates de l'Assemblée Nationale & les Communes de la Municipalité parisienne.

Peut-il exister une combinaison plus évidente ? Lecteur impartial vous savez le fait , vous en avez suivi les suites ; jugez & prononcez.

Dites alors à la Municipalité parisienne , à l'Assemblée Nationale , puisqu'elles feignent de l'ignorer , que toutes les forces de la capitale résident dans les districts , qu'eux seuls ont des bras & des armes.

Faites-leur ressouvenir que le peuple n'a pas besoin de leurs suffrages pour se rendre justice , &

rappelez-leur les sanglantes tragédies dont ils ont été témoins ; apprenez-leur à devenir équitables, s'ils veulent se soustraire à la fin juste & malheureuse des Aristocrates qui les ont précédés.

En effet, si le pain manque à Paris cet hiver, ô Aristocrates, prenez bien vos précautions, sauvez-vous, emportez vos fortunes, car le peuple est indigné de toutes vos fausses promesses & de vos manœuvres ténébreuses. Une troisième révolution expiera les noirceurs de votre mauvaise foi.

Que signifient tous vos placards, vos affiches au coin des rues ? Rien absolument, rien autre chose que votre réunion secrète des sentimens pour nous jouer & nous opprimer. Vous n'imprimez que pour nous prouver que vous avez perdu la tête ; vous vous démentez de jour en jour ; vous vous rétractez : avez-vous fait afficher une absurdité, le lendemain vous vous interprêtez pour faire prendre le change aux lecteurs, à qui vous voulez persuader qu'ils ne vous ont pas conçus : vous supposez à tout un public le défaut d'intelligence que vous avez seuls.

Je ne suis pourtant pas surpris de vos éternelles rétractations : quand on ne commet que des bévues, on est exposé à les couvrir par d'autres bévues, parce que le vil intérêt, la mauvaise foi qui guident, n'ont pas pu tout prévoir, & qu'il faut alors avoir recours à des moyens tortueux pour se disculper.

Les lecteurs éclairés n'apperçoivent que plus promptement vos pieges, & vous méprisent.

Le Duc d'Orléans a beau en virer & revirer dans ses plans, il n'a trompé que des étourdis, que des inconfidérés qui sont bien vite revenus sur leur pas, quand on leur a montré le flambeau

de la vérité. Il feroit aujourd'hui des miracles en faveur de la Nation qu'elle n'y voudroit pas croire.

Est-ce fans raison que les Assemblées provinciales ne peuvent pas reconnoître les Constitutions inutiles que l'Assemblée Nationale a faites jusques ici ? Etoit-ce pour babiller , pour crier , pour déraisonner , pour disputer que les Provinces ont envoyé des Députés ? N'étoit-ce pas plutôt pour couper promptement le mal dans sa racine ? La Nation périssoit de misere & de besoin ; elle demandoit du pain. Depuis que les Etats sont assemblés, en a-t-elle eu ? Elle soupiroit après l'anéantissement des Fermiers-Généraux , des Finances. L'Assemblée nationale les a-t-elle supprimés ? Elle demandoit la suppression des Intendans ; ces vautours qui la dévore. Les Intendans sont-ils chassés ? Elle votoit pour la destruction des Moines , l'expoliation générale des Prélats , des Abbés & du Clergé. Tous ces fainéans dangereux , tous ces usurpateurs ont-ils perdu un denier de leurs immenses revenus ?

Donnez-donc du temps (me dit-on) ces affaires ne se font pas en un jour.

Eh bien , soit. Mais depuis six mois d'assemblées continuelles, qu'ont fait les Etats-Généraux ? Des sottises. Ils ont éteint les corvées , détruit quelques privilèges odieux dont jouissoient les Seigneurs. Ces réformes étoient nécessaires ; mais elles ne devoient que suivre les grandes opérations. Il falloit commencer par donner du pain , le fixer à un prix (1) immuable , & ne pas laisser subsister

(1) Le pain & la viande ne devoient jamais changer de prix en France ; deux sols la livre de pain blanc , huit sols la meilleure viande , tout le dessus

dessus cette première denrée l'impôt onéreux, qui fait le malheur général de trente millions d'ames, & l'opulence de dix mille accapareurs.

Le Duc d'Orléans n'a jamais qu'affecté l'amour du peuple, parce qu'il pressentoit en avoir besoin, & s'il a donné quelques millions aux malheureux, il favoit bien où les reprendre au centuple. Il n'a pas raté l'effet de ses perspectives. Il y a déjà quelques mois que tous ses fonds lui sont rentrés avec un intérêt qui les double & les triple. Les autres seigneurs, les riches du siècle l'ont imité. Voilà la source de la disette.

Serons-nous donc toujours les déplorables victimes des aristocrates ? Ne verrons-nous jamais renaître sur notre sol le plus beau, le plus fertile pays de la terre, l'abondance & la tranquillité ? Sera-t-il défendu de se plaindre de ses persécuteurs, de ses vexateurs ? Faut-il que la fertilité d'un Empire si brillant cause son éternelle calamité ? Est-il donc impossible de mettre un frein à l'ambition, à l'avarice des tyrans qui nous arrachent jusqu'à l'existence de la liberté qu'ils promettent ?

O François ! ô Parisiens ! ouvrez donc les yeux sur ce Prince pervers. S'il a fait révolter les Gardes-Françoises, s'il a retiré dans son Palais les soldats qu'il avoit arrachés de l'Abbaye, c'est qu'il vouloit se faire un parti.

Ses vues n'ont été que trop prouvées par la conduite qu'il a tenue. Je ne crois pas qu'il soit jamais Roi. Il le pouvoit être ; mais il n'a pas dans l'ame une énergie assez vigoureuse pour oser le dernier effort. Je l'attends aux obliquités qu'il a commen-

monde vivroit ; c'est une vérité reconnue. Il est vrai qu'il n'y aura plus d'accapareurs.

cées. Il ne cessera jamais d'intriguer, d'accaparer; mais je réponds d'avance que s'il a été, que s'il s'est montré publique, fourbe & intéressé, on ne le verra jamais assez grand homme pour achever son ouvrage. Il n'osera jamais consommer ses desirs; & il s'enfuira qu'avec l'ambition de Jules-César, il ne parviendra jamais à usurper comme cet illustre conquérant, les rênes de l'Empire, malgré toutes ses intentions, malgré toutes les occasions dont il auroit sans-doute profité, s'il eût été véritablement grand homme.

Car il est des degrés dans tous les points de vue.

Le Duc d'Orléans ambitionnoit le sceptre, mais il a l'ame étroite & crapuleuse: avec tous ses pas qu'il a faits, avec tous les replis de sa perfidie, il ne fera jamais ce qu'il brûle d'être secrètement; il ne sera pas couronné. Pour être un usurpateur, il faut réunir aux artifices de la politique l'ame généreuse d'un guerrier; en un mot, il faut le courage, la témérité d'un Héros, & le Duc d'Orléans qui ne tient qu'à l'amour des especes, aux attraites de la perfidie, n'a point assez de bravoure & de générosité pour couronner ses attentats, & immortaliser sa scélératesse & son ambition.

Quand un Prince avare est assez craintif pour ne pas consommer ses forfaits, il en perd tout le fruit, & meurt comme un lâche ambitieux, sans être, comme PEPIN & CROMWEL, un illustre usurpateur, sans se faire estimer & craindre de ses contemporains, & sans laisser, à la postérité, l'autre souvenir que celui de ses crimes & de sa foiblesse.

Ce Prince, à la suite de plusieurs débats avec le Marquis de la Fayette, dont la place, le ho-

Remarqué sur Jean-Baptiste de
1789

noraires immenses & l'autorité désespérant sa jalousie, voulut humilier ce Général, en lui reprochant les bienfaits dont il l'avoit comblé, la protection dont il l'avoit honoré, l'injuria publiquement chez le Roi sur son élévation, & finit par l'accuser de la plus noire ingratitude. Le Marquis de la Fayette ne put digérer ces outrages. Comme Gentilhomme, il avoit le droit de répliquer ouvertement; il le fit, & proposa à mon Héros une partie d'honneur. Ce preux champion des ruelles ne se pique pas d'être aussi téméraire dans les plaines de Mars que dans les vergers de Cythere (1). Il rejeta le cartel avec hauteur & mépris.

(1) Le grand Condé ne se comporta pas de même avec un Grenadier à qui il avoit appliqué un soufflet dans un exercice. Ce Grenadier dévora, pour le moment, cet affront, mais il ne l'oublia pas. Après le départ du Général, il demanda un congé de semestre & se rendit à Paris. Il passoit des jours entiers à l'hôtel Condé. Quand ce Prince sortoit, il le suivoit. Quand il alloit à Versailles, à Chantilly, à Fontainebleau, ce Grenadier faisoit ces voyages & s'offroit sans cesse aux yeux du grand Condé avec son sabre en bandoulière. Le Héros fatigué, ennuyé de ne voir par-tout que ce même Grenadier, lui envoya demander ce qu'il vouloit. Celui-ci s'étant fait introduire, parla au Prince en ces termes. « Mon
» Général, j'ai l'honneur d'être un Grenadier de
» votre Régiment. Tel jour & à telle heure,
» vous m'avez donné un soufflet en présence de
» mes camarades & de tout le régiment. Je me
» crois déshonoré. Je t'entends, lui répliqua vivement le grand Condé, & se fit apporter,

C'étoit platement couvrir sa lâcheté; car, quoique je ne fois point le partisan de la conduite du Marquis de la Fayette, je ne puis m'empêcher de l'approuver en cette circonstance. Quand on a la bassesse d'insulter quelqu'un, on ne doit pas craindre de lui donner la satisfaction de l'injure qu'on lui fait, quelque rang que l'on ait. Un poltron ne pense, ne raisonne pas ainsi: le Duc d'Orléans qui tient plus à son existence qu'à la réputation, s'inquiète peu de l'opinion & de l'estime publique, il s' imagine que son titre de Prince l'autorise à outrager, qui bon lui semble, sans être obligé de permettre à celui qu'il humilie, qu'il déshonore, le droit acquis d'une vengeance naturelle. C'est par cette conséquence qu'il dédaigna de se battre en mille occasions comme en cette circonstance.

Le Marquis de la Fayette, piqué, se plaignit au Roi, qui l'écouta favorablement, & ordonna au Duc d'Orléans de quitter la France & d'aller rejoindre ses freres & cousins. Ce Prince lâche, n'avoit garde de prendre ce parti. Il étoit persuadé de l'inimitié, de la haine même de tous les Princes, & particulièrement de l'aversion du fou-

» sur le champ, son épée. Alors le Grenadier
 » tira son sabre & se mit en garde. Après avoir
 » fait le salut ordinaire des armes, ainsi que le
 » Prince, il recula trois pas, prit son sabre par
 » la pointe, & en présenta la poignée à son il-
 » lustre rival, en lui disant, grand Prince, mon
 » honneur est réparé, j'ai mesuré ma lance avec
 » la vôtre. Disposez de ma vie, (il lui présentoit
 » sa poitrine). Ce Prince remit son épée dans le
 » fourreau, ordonna au Grenadier d'en faire au-
 » tant, il l'embrassa, lui fit donner cent louis &
 » le fit Officier ».

gueux Duc de Bourbon, son beau-frere. Au lieu de se rendre à Turin, où il auroit trouvé sa famille, il alla à Londres, ville qui lui est si connue. Il y fut reçu comme il le méritoit. C'est-à-dire avec tout le mépris dont il est digne. Mais il aime mieux avaler des outrages que de chercher à les éviter ou à s'en venger.

Tous les politiques qui n'étoient pas instruits de ce fait, ont dans leur surprise & dans leur incertitude, déraisonné sur le départ précipité du Duc d'Orléans. L'Assemblée Nationale, qui ignoroit le motif de son absence, de son évasion, ne favoit à quoi imputer cette suite inopinée. Plusieurs Membres porterent des motions séveres, mais justes au fonds. La compagnie cependant n'y fit pas droit, & suspendit son décret. Aujourd'hui qu'elle est instruite, il paroît étonnant qu'elle garda le silence; peut-être craint-elle de grossir le nombre de ses ennemis puissans & des Aristocrates déjà si multipliés & si dangereux.

Le bruit se répandoit qu'il étoit chargé de suivre une négociation politique; & que le Roi l'avoit envoyé en Angleterre pour traiter les affaires du Brabant, & interposer sa médiation, conjointement avec Sa Majesté Britannique. Cette assertion, de la part de ses partisans, n'étoit qu'une fiction imaginée, pour amuser les Parisiens. Le Roi n'a point assez de confiance en ce Prince, pour lui remettre ses pouvoirs.

On fait aujourd'hui que le sujet de son voyage étoit de se soustraire à la vengeance du Duc de Bourbon, dont on lui avoit annoncé le retour à Paris: présentement qu'il est assuré du contraire, & que la Duchesse d'Orléans a demandé au Monarque le rappel de son mari; il paroît probable qu'on le reverra. Mais pour calmer la haine que

les Parisiens lui ont dévouée, il a eu la politique de faire répandre dans le public qu'il revenoit, précédé & suivi, des convois immenses de farines qu'il avoit achetées en Angleterre. On ne craignoit pas de dire qu'il avoit sacrifié vingt millions de sa fortune à cette acquisition. Cette imposture grossière ne trouva des hommes crédules que dans le bas peuple, qui ne fait pas d'abord que le sol de l'Angleterre ne produit pas assez de grains pour subvenir aux besoins de ses régnicoles; que les Anglois, loin d'en vendre, sont obligés d'en tirer des côtes de Barbarie, de l'Italie, & sur-tout de la France. Quand il seroit possible que les Isles Britanniques produisissent beaucoup de froment, & même une quantité superflue, il est certain que le Gouvernement de ce pays est trop sage pour ne pas prévoir une année de disette, & se débarrasser de ses magasins en faveur, sur-tout, des François, ses ennemis naturels, qui n'en ont jamais besoin, principalement après une récolte si abondante; car s'il arrive qu'en France on manque de bleds, il n'en faut accuser que la malice intéressée des accapareurs & des riches capitalistes, qui sont opiniâtrement des exportations hors du Royaume. Année commune, les provinces Françaises fournissent du grain pour alimenter quatre ans leurs habitans.

C'étoit donc une absurdité que de prétendre que le Duc d'Orléans avoit accaparé en Angleterre des farines pour 20 millions. Il est bien vrai que ce Prince odieux avoit accaparé des bleds, mais en France, & qu'il les avoit envoyés en Angleterre, commerce infâme qui lui a valu un très-gros intérêt. Il est donc évident que la conduite abomi-

nable du Duc d'Orléans est précisément contraire à celle que ses partisans gagés lui ont supposée. Aussi les gens réfléchis n'ont pas donné dans une erreur si grossière ; ils savent trop que ce Prince fardé n'est pas capable d'un généreux sacrifice ni d'un patriotisme louable (1).

Mais que fait ce Prince en Angleterre ? Comment s'y comporte-t-il ? On fait qu'il donne toutes les matinées à des correspondances secrètes. Son Secrétaire de confiance ne fait que se douter des intelligences qu'il entretient à Paris, avec les chefs de l'aristocratie. Il fait tout ce qui se passe dans cette capitale. Il envoie à ses amis le résultat de ses réflexions, de ses conseils, & ceux-ci se chargent de les mettre à exécution. Voilà pourquoi

(1) On est instruit par les Gentilshommes & Officiers de sa maison, que c'est en conséquence des ordres qu'il avoit envoyés aux Aristocrates ses protégés, que la canaille soudoyée a tout nouvellement arraché les boucles d'oreilles aux femmes, ainsi que leurs boucles de foulards & leurs montres. Cette même populace n'a pas oublié d'exiger des hommes les pareils sacrifices, sous le prétexte pieux des dons de contributions patriotiques. Cet or, cet argent & ces bijoux, ont été reportés des Districts par les Aristocrates au Palais-Royal. Le Duc d'Orléans fait bien l'usage qu'il en fera. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne rendra rien, & qu'il ne les cédera que pour semblable valeur intrinsèque. C'est-là ce qu'on peut appeler un commerce inconnu, le profit est clair. Mandrain & Cartouche ne s'y feroient pas mieux pris.

& comment chaque jour il arrive de fâcheux événemens , qu'il est impossible à toute la sagacité humaine de prévoir.

Le motif de la haine des autres Princes pour le duc d'Orléans tout criminel , tout punissable qu'il soit , ne manque point de fondement ; il est même juste & raisonné.

La maison d'Orléans est la première après la famille royale. Les maisons de Condé , de Conti , ne peuvent prétendre à la couronne qu'après l'extinction d'abord de tous nos princes royaux & la branche d'Orléans. Persuadés de cette vérité , les princes de Condé & de Conti ont vu avec peine que le duc d'Orléans avoit cherché tous les moyens de s'attirer la bienveillance du peuple pour les humilier & leur faire la loi. Ils ont pénétré ses vues & ont senti que si ce premier Prince du sang s'emparoit des rênes de l'Etat , ils en seroient aussi maltraités , que le fut la maison du Maine , par le Régent après la mort de Louis XIV. Ce Monarque avoit (comme on le fait) fait un testament par lequel il nommoit le duc du Maine son fils naturel , Régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. C'étoit une injustice & une imprudence dont ce Roi auroit dû prévoir les suites. Le duc d'Orléans ne respecta point les dernières intentions de Louis XIV. Il vint lui-même faire casser en plein parlement le célèbre testament de son oncle , & se fit proclamer Régent du royaume. Cette dignité n'appartenoit qu'à lui ; il étoit après Louis XV le premier Prince du sang ; la maison du Maine n'étoit qu'une maison légitimée par Louis XIV ; mais dans le vrai , tous les Princes de cette maison ne sont que des bâtards de Louis XIV ; aussi le duc d'Orléans n'éprouva point

point de difficulté pour faire valoir ses droits. Il lui a suffi de se montrer, la nation étoit pour lui & le parlement n'hésita point à casser le testament de Louis XIV, & de proclamer le duc d'Orléans régent du royaume. C'est depuis cet instant que le parlement de Paris s'est donné les titres pompeux, mais vagues & faux de Gouverneurs des Rois & de Peres du peuple. Ce fier aréopage pour avoir réussi dans une circonstance si favorable à ses prétentions, s'arrogea par la suite des droits & des privilèges que les Rois ne se sont point avisés de lui contester, mais qui ont attiré au Parlement mille désagrémens, mille humiliations toutes les fois qu'il a voulu résister aux volontés du Monarque.

Le bisaïeul du Prince dont j'écris la vie, ne fut pas plutôt proclamé Régent, qu'il fit éprouver tous ses ressentimens au duc du Maine, & qu'il l'exila. Il le traita comme un sujet vain, ambitieux, qui avoit brigué une place & des honneurs qui ne lui étoient point dûs, parce que toutes les différentes branches des Princes du sang légitimes avoient en effet des droits avant les Princes légitimes. Louis XIV n'ignoroit pas ce fait; mais aveuglé par sa tendresse paternelle, il s'étoit fait illusion au point de croire que ses volontés suprêmes, quoiqu'injustes, seroient exécutées même après sa mort, & le duc du Maine eut la sottise de se persuader que le testament de son pere naturel suffisoit pour avoir la prépondérance sur les Princes du sang légitimes. Voilà comme l'ambition aveugle les hommes & les rend injustes.

Je suis porté à croire que si le Régent se fut trouvé à la place & dans la circonstance dernière où s'est trouvé, au mois de juillet 1789, son arrière

petit-fils , il n'auroit pas laissé échapper l'occasion de régner ; il auroit montré plus de finesse , de courage & d'audace. La Nation mécontente des Ministres , de la Reine & du Roi même , l'auroit soutenu.

Il est pourtant bien avantageux pour la France que le Duc d'Orléans , transfugé en Anglerre , n'ait pas osé se mettre à la tête des Parisiens qui le nommoient tout haut , qui l'appelloient & le vouloient pour leur monarque. Sans doute ils auroient eu lieu de s'en repentir. Ils auroient bientôt senti s'appesantir sur eux un despotisme plus cruel encore que celui dont ils se feroient affranchis.

Le développement du caractère de ce Prince insidieux ne justifie que trop cette effrayante vérité. Il semble que les François aient particulièrement un Dieu tutélaire qui les arrache du précipice au moment qu'ils sont prêts d'y tomber. En effet , si Louis XVI eut cédé aux instances de la Reine & de ses courtisans perfides , s'il eut quitté Versailles ou Paris , il est constant que les aristocrates auroient eu beau jeu pour dissoudre l'Assemblée Nationale , pour diviser le peuple , & allumer dans toutes les villes , toutes les provinces de France , une guerre civile qu'il eut peut-être été impossible d'éteindre avant plusieurs siècles. Notre désunion auroit aussi facilité les puissances voisines dans leurs vues ambitieuses. Certainement elles auroient profité de nos désastres pour nous subjuguier & s'aggrandir. Il seroit résulté de cette invasion que les Aristocrates , eux-mêmes , fauteurs vindicatifs , n'eussent pas mieux été accueillis du Prince conquérant qui auroit eu le plus grand intérêt à les dépouiller & à les asservir pour conserver lui-même le fruit de sa conquête.

Mais heureusement que nous n'avons pas à craindre une domination étrangère. Tous les François, tous les vrais Patriotes sont nés soldats ; & avant qu'on ait écrasé quelques millions de braves combattans enflammés de l'amour de la patrie , il est de toute évidence qu'ils conserveront leurs loix, qu'ils se gouverneront par eux-mêmes, & que les nations limitrophes, effrayées de notre nombre & de notre valeur, n'oseroient pas former contre nous des ligues qui leur deviendroient funestes.

L'amour de leurs Rois est un sentiment naturel aux François, & ce sentiment est pour eux un besoin réel. Le Duc d'Orléans, en usurpant la couronne, auroit eu beaucoup de partisans ; mais il lui auroit fallu arroser la France du sang des François & des troupes étrangères. Il est fort douteux qu'il eût triomphé de sitôt, & quand il eût soumis tous les royalistes, tous leurs alliés, eût-il régné paisiblement dans un pays dévasté, fumant de carnage & abreuvé de sang.

Peut-être est-ce à cette réflexion que ce Prince intrigant doit son irrésolution & sa timidité. En ce point seul, il s'est montré sage. Resté Duc d'Orléans, il ne craint point qu'on attente à ses jours. Proclamé Régent ou Monarque, il auroit eu à chaque minute tout à craindre pour sa vie. Quels que soient ses crimes, ses attentats, il est probable qu'il jouira toujours des prérogatives attachées à son rang & à sa fortune. L'orage se passera. Une amnistie sera publiée, qui rappellera les Princes, les Grands expatriés, & qui leur pardonnera. Ce moment n'est pas, peut-être, si éloigné qu'on le présume. Il est vrai que s'ils dédaignent leur pardon, ils feroient les victimes de

la Nation irritée, & qu'ils se verroient bannis à jamais & dépossédés de leurs riches possessions.

Tous les fugitifs n'attendent que cet instant après lequel ils soupirent intérieurement. Une fois certains de conserver leur vie & leurs propriétés, ils reviendront tous dans leur mere patrie jouir de leurs domaines. Leur exil les aura rendu plus sages, plus circonspects & moins audacieux.

Il faut aux hommes & sur-tout aux grands & aux riches, des humiliations pour les corriger. L'expérience les aura mûris, & ce ne sera pas de sitôt qu'ils remueront, qu'ils intrigueront contre la tranquillité d'un peuple Roi, qui aura fait sa constitution & qui la maintiendra au péril de son sang.

Quoique le Duc d'Orléans ne soit pas à Turin avec les autres Princes du Sang, son exil inopiné en Angleterre a un peu calmé la fureur de ses cousins qui étoient inquiets & jaloux de le voir resté seul en France. Aujourd'hui qu'ils savent que la Nation l'appécie pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un ambitieux, un traître, & qu'elle a, pour lui, autant d'aversion & de mépris que pour eux-mêmes, ces Princes ne s'occupent plus de l'idée de le punir, avec la certitude consolante qu'il partage leurs disgraces, que ses projets ont échoués, ils ne peuvent plus, ils ne doivent même plus se réunir contre lui. Son beau-frere, le Duc de Bourbon, seroit universellement blâmé de le contraindre à un cartel. Il ne seroit que redoubler (non pas l'aversion du peuple François, qui croiroit avoir un ennemi de moins, si le Duc d'Orléans, assez brave pour se battre, recevoit le coup mortel), mais la haine des Aristocrates, partisans de la maison d'Orléans. On pourroit encore ajouter

que la maison de Condé n'effaceroit pas , par une vengeance inutile , la flétrissure imprégnée à son nom. Ce ne seroit pas le moyen de faire oublier à la Nation tous les griefs dont elle est inculpée. Au contraire, ce succès téméraire réveilleroit & réchaufferoit la colere des François qui aiment leurs Princes , tout coupables qu'ils soient. La maison de Condé seroit regardée comme dangereuse , & il pourroit arriver qu'elle ne fut point admise dans l'amnistie prochaine, ce qui le perdrait sans retour : car un Roi n'est qu'un homme susceptible de colere & de clémence qui peut conséquemment revenir sur ses pas ; mais toute une Nation rassemblée ne peut rétracter un décret qu'elle a solennellement prononcée : & ce seroit sûrement l'Assemblée Nationale qui prendroit connoissance du duel , & qui puniroit le vainqueur meurtrier. Toutes ces réflexions sont palpables , elles sont faites sans-doute , par les Princes de la maison de Condé & de Conti , ainsi le Duc d'Orléans n'a rien à redouter pour sa propre existence. Il conservera toujours son rang , & ses enfans auront , par droit de primogéniture paternelle , le pas sur les autres branches du même sang. Cela n'empêche point que ce Duc ne soit le Prince le plus pervers & le plus dangereux ennemi de la Nation , car , comme a dit avec beaucoup de vérité , un de nos grands poètes :

Quel monstre plus affreux que celui qui fait feindre !

Dans la révolution sanglante arrivée tout nouvellement à Vernon , petite Ville de Normandie , les Commandans envoyés pour punir les mutins & rétablir le bon ordre , ont compulsé les archives de la Municipalité de cette Ville. Qu'y ont-ils

trouvés ? Un sous-seing privé fait il y a quinze ans, entre le vieux Maréchal de Biron, Colonel des Gardes-Françoises, & le Duc d'Orléans, par lequel écrit authentique ces deux seigneurs se promettoient, se juroient respectivement d'incendier la Capitale, d'égorger tout ce qui leur résisteroit, de s'emparer de tous les trésors, de toutes les fortunes que cette superbe métropole contient dans son enceinte.

O Parisiens ! ô François ! frémissez & tremblez à ce récit, il est constaté, déposé dans les bureaux de la Ville de Paris, je l'ai vu, je l'ai lu, ainsi que plus de mille honorables Citoyens.

O mes compatriotes ! qu'attendez-vous pour vous venger, pour prévenir votre perte ? Combattez, retrouvez les armes que vous n'avez plus. Procurez-vous-en de nouvelles. Apprenez que les Aristocrates, commandés par le Duc d'Orléans, s'en sont emparés. Vous aviez, dans les Districts, au mois d'août, quatre-vingt mille fusils, que vous en reste-t-il ? ... Quatorze mille seulement. O prodige d'abomination ! ô miracle de perversité ! armez-vous, ~~combattre, résister, mourir, égarer, déshonorer ;~~ ~~exterminer ignominieusement les Prêtres, les Prêtres, les Bourgeois, les Financiers, les Industriels, tous les Français. Gardez-vous d'oublier, dans votre fureur & votre rage, en Prince infâme, dont vous connoissez aujourd'hui les honneurs & les crimes, si vous ne voulez pas être ensevelis avec vos épouses & vos enfans sous les ruines de vos maisons embrasées. Pensez que les momens sont précieux, & que si vous différez, votre courage, votre sold, ne serviront plus qu'à vous faire préparer un sort déplorable. Et~~